

**PETITE(S) HISTOIRE(S)
DE NOTRE ACADÉMIE
(1809 – 2009)**

Olivier de Bouillane de Lacoste
Membre titulaire de
l'Académie d'Orléans,
Agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts

Le 5 novembre 2008

La célébration du bicentenaire de la fondation, en 1809, de la société savante orléanaise qui est devenue aujourd'hui notre Académie est l'occasion de se pencher sur son passé, sur ses riches heures, peut-être aussi sur ses misères ... Nous accusera-t-on, une fois de plus, de nous « regarder le nombril », et de n'avoir d'autre horizon que les murs de notre salle de réunions ? Quelle injustice ce serait ! On verra, dans les pages qui suivent, que nos académiciens s'intéressent au monde entier. Quant à se regarder le nombril, cela peut être profitable, pour bien se connaître soi-même ...



Les débuts

La Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans (dernière appellation qui fut la sienne avant qu'elle ne devînt Académie) n'est pas née du néant. *Ex nihilo nihil*. Orléans avait connu, sous l'Ancien Régime, plusieurs sociétés savantes de renom¹. Deux d'entre elles avaient rayonné d'une façon particulière : la Société royale d'Agriculture de la Généralité d'Orléans, et l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans.

La Convention nationale ayant décrété, en 1793, la suppression de toutes les académies et sociétés savantes, nos sociétés orléanaises disparaissent dans la tourmente. Peu d'années après, cependant, sous le Directoire et au début de l'Empire, diverses tentatives sont faites pour rassembler les membres de ces sociétés défuntes et pour les faire revivre n'ont pas de succès. Il faut attendre juin 1808 pour que quatre médecins courageux forment une association scientifique, dépourvue de titre comme d'existence légale, première esquisse de la société à naître. Rappelons leurs noms (on leur doit bien cela) : Docteurs Lanoix, Fourré, Latour et Ranque.

Ces quatre pionniers s'adjoignent rapidement six autres personnes appartenant au monde scientifique : deux chirurgiens, trois physiciens et un naturaliste. Le 15 février 1809, ces

dix personnes établissent et signent comme fondateurs les statuts d'une « Société des sciences physiques et médicales d'Orléans », statuts qui sont aussitôt soumis à l'approbation de l'autorité ministérielle. Les choses ne traînent pas : le ministère ayant donné le feu vert, la Société est autorisée par arrêté préfectoral du 18 mai 1809, notifié aux fondateurs par le baron Pieyre, préfet de l'Empire. Les quatre médecins nommés plus haut forment le bureau. L'un d'eux, Latour, est nommé secrétaire perpétuel. La Société se réunira sous la présidence effective du préfet. Et comme, en ce bas monde, rien ne fonctionne sans argent, chacun des dix membres fondateurs est prié de mettre au pot 60 livres tournois comme première mise de fonds.

Ainsi fut mise sur les rails, pour deux siècles au moins, l'institution qui prenait la relève des sociétés savantes de l'Ancien Régime, et qui, dans les conversations orléanaises, fut longtemps (et est sans doute encore aujourd'hui) surnommée, avec un mélange de sympathie et de douce ironie : « Les Fines Herbes », tandis que sa sœur la Société archéologique et historique de l'Orléanais répond pour sa part à l'aimable sobriquet de « Pots cassés ».

Les premiers statuts instituent plusieurs catégories de membres : les « titulaires » (ou « actifs »), les « correspondants », les membres « d'honneur » et les membres « honoraires ». Une certaine confusion s'établit au début entre ces deux dernières catégories. Ces imprécisions de vocabulaire seront dissipées par la suite.

Les membres d'honneur sont « de droit » ou élus. Les premiers sont, dans l'ordre des préséances, le préfet, le premier président de la cour impériale, l'évêque, le maire, le recteur et le proviseur du lycée. Parmi les membres d'honneur élus, on va vite compter des célébrités du monde scientifique, tels que Corvisart, Cuvier, Haüy, Jussieu ... En 1809, presque tous les membres, titulaires ou correspondants, sont médecins, chirurgiens ou pharmaciens. S'y joignent quelques naturalistes, minéralogistes, géomètres, etc.

Le dimanche 25 février 1810, c'est la première séance publique, tenue à l'hôtel de ville sous la présidence du baron Pieyre, dont le discours a pour sujet (bienvenu, à défaut d'être original) : « L'utilité des sociétés savantes de province ».

¹ Sur les sociétés savantes orléanaises des XVII^e et XVIII^e siècles, v. les études très complètes du Dr Fauchon : Mémoires 1923, p. 1-88, 1924, p. 1-127, 1927, p. 1-167 et 1935, p. 44-77.

Et tout de suite, après à peine un an d'existence, la Société change de nom ! Dès 1810, elle s'intitule : « Société des Sciences physiques, médicales et d'agriculture d'Orléans ». On avait oublié l'agriculture, ou plus probablement on l'avait englobée dans les « sciences physiques », tant il est vrai que nos académiciens, héritiers de l'ancienne Société royale, considèrent l'agriculture comme une science. N'empêche, il vaut mieux que l'agriculture apparaisse en toutes lettres dans notre titre, ce qui est fait sans plus attendre.

La société ainsi créée en 1809-1810, alors que l'Empire est à son apogée, connaît d'emblée le succès, et va fonctionner régulièrement jusqu'en 1813. Le recrutement de ses membres s'opère sans problème. Le nombre des correspondants est tout de suite important. Elle élabore en 1809 un premier règlement en 32 articles, suivi en 1812 d'un second règlement plus étoffé (87 articles !)

Siège

Le siège de ses activités est le même qu'aujourd'hui, à cela près que la rue sur laquelle donne l'immeuble s'appelait alors « rue du Sanitas ». L'immeuble lui-même, en 1809, a déjà son histoire. Au XVI^e siècle, c'était la Maison des apothicaires, qui cultivaient des simples dans le jardin attenant. Puis le Collège de chirurgie y avait établi ses pénates. En 1809, la ville, propriétaire de l'immeuble, le met à la disposition de la nouvelle Société, moyennant un loyer symbolique, et prend en charge les travaux de réparation nécessaires. Elle refuse toutefois de payer le mobilier. Grave problème ... On en réfère au préfet, qui obtient que le ministère de l'Intérieur prenne en charge cette dépense sur le budget des « dépenses imprévues » ...

On pénètre dans l'immeuble par une lourde porte ouvrant sur un couloir qui mène au jardin. Au rez-de-chaussée, à droite du couloir, deux pièces qui seront longtemps à usage de conciergerie. À gauche, deux pièces aussi, l'une à usage de cuisine, l'autre où le président va installer son bureau. Des placards y abriteront des livres et des archives. Au bout du couloir, on débouche sur le fameux jardin, en contrebas, un vrai jardin de curé dans un quartier plutôt ingrat.

Si, au lieu de descendre au jardin, on tourne à gauche, on entre dans un autre corps de

bâtiment. Un escalier en spirale monte au premier étage, et là, on accède au saint des saints : la grande salle où la Société tient séance religieusement une fois par quinzaine, autour d'une table garnie de tapis verts. L'immeuble, en 1809 (et pour longtemps encore) est totalement dépourvu de confort. Mais, avec ses vieux murs, sa disposition bizarre et surtout son jardin, il ne manque pas de charme. Il a inspiré en 1837 à l'académicien Lhuillier, poète à ses heures, une jolie pièce dont voici le début² :

« Dans un quartier lointain, où règne le silence,
S'élève une maison d'assez mince apparence,
Auguste sanctuaire où tout ce qu'Orléans
Renferme d'érudits, d'auteurs et de savants
Vient tous les quinze jours s'assembler aux lumières
Et parler longuement sur toutes les matières,
Jusqu'à l'heure où, repu de science et de savoir,
Gravement on se quitte en se disant bonsoir ... »

Concierge

On a parlé de conciergerie. Effectivement, dès 1809 et pour longtemps, l'immeuble sera gardé et entretenu par un ou une concierge. À l'origine, le concierge est même « gardien des archives et de la bibliothèque ». Il s'agit d'une charge très convoitée : il n'est pas rare, lorsque le poste est à pourvoir, qu'il y ait une vingtaine de postulants. Le premier concierge, qui officiera jusqu'en 1818, s'appelle Ruizan, mais on l'appelle Reluisant, personne ne sait pourquoi. De 1829 à 1894, soit pendant deux tiers de siècle, la charge sera tenue par une véritable dynastie, celle de la famille Taragon : il faut croire que la place est bonne. En 1829, un contrat précise les avantages et obligations du titulaire : ses gages s'élèveront à 200 francs par an, il sera logé, aura pour lui les produits du jardin (à charge de l'entretenir à ses frais), il n'aura droit ni au chauffage, ni à l'éclairage, mais on lui concédera les braises et les cendres des foyers. On lui fait savoir que les étrennes ne sont pas d'obligation : il recevra ce qu'il plaira à chaque membre de lui donner, « sans se permettre ni observation, ni réclamation ». En 1883, la Société reçoit une demande de secours formulée par la concierge, qui est à son service depuis 42 ans ! « Son état de longue et cruelle maladie la rend particulièrement intéressante. » En 1895 se produit un incident : la concierge étant décédée, et la Société ayant procédé à son remplacement sans en aviser la municipalité, propriétaire des lieux, le

² Mémoires 1902, p. 5-16.

maire exprime son mécontentement. En 1909, à l'occasion du premier centenaire de la Société, une gratification de 200 francs est allouée au concierge.

Bulletin

Dès 1809, la Société publie ses travaux sous forme de bulletins mensuels. Les bulletins d'une année sont réunis dans un recueil. Le tome I^{er} du bulletin, daté de 1810 (car il faut donner à l'imprimeur le temps d'imprimer), s'ouvre par un « prospectus » signé du secrétaire perpétuel, où l'on peut lire : « Un goût commun pour l'étude, le désir de s'éclairer mutuellement, et le besoin de propager, dans le département, les nouvelles découvertes qui, jour après jour, enrichissent les sciences physiques et médicales : tel fut, pendant l'an 1809, le motif d'une première association entre MM. les médecins et chirurgiens des hôpitaux, du bureau des Consultations gratuites, et quelques physiciens et naturalistes d'Orléans. Tel fut le mobile qui détermina chacun des membres de cette association à solliciter de M. le Préfet l'organisation de la Société en Société des Sciences physiques et médicales (...) Déjà la Société comptait au nombre de ses collaborateurs des savants que la France révère (...) Elle crut devoir profiter de cet élan favorable : elle accrut le domaine qu'elle avait à cultiver et décida, dans sa séance d'avril 1810, qu'elle s'adjoindrait un certain nombre de membres agricoles (*sic*), chargés spécialement de recueillir auprès d'elle les observations qui pouvaient tendre aux progrès de l'économie rurale et de l'agriculture. (...) Elle voulut que chacun de ses correspondants pût profiter de ses richesses, et arrêta que tous les mois il paraîtrait un bulletin de ses travaux, où seraient insérés successivement : les observations météorologiques et la constitution médicale (*sic*) du mois précédent ; les mémoires et observations d'agriculture, de physique, d'histoire naturelle, de médecine et de chirurgie offerts à la Société par ses membres résidents ou par ses correspondants ; l'extrait des mémoires trop étendus pour être imprimés en entier dans le bulletin ; l'annonce des découvertes nouvelles ; et l'analyse des meilleurs ouvrages qui auraient rapport aux sciences que la Société cultive ... Ainsi, ce bulletin offrira à toutes les personnes qui le recevront un tableau fidèle des travaux de la Société. Ce sera, pour chaque citoyen instruit, un dépôt public où il trouvera, au besoin, l'histoire de la science ; où il aimera à puiser des renseignements précieux, et qu'il pourra lui-même enrichir, pourvu que les faits qu'il présentera soient

toujours basés sur la sévère doctrine de l'observation, qui est la seule dont la Société fasse profession ».

Ce bulletin va, en effet, paraître de 1810 à 1813. Il mettra quelque temps à trouver ses marques. Le premier tome est daté 1810, le deuxième 1810-1811, le troisième 1811 ... Il arrivera que les mémoires de plusieurs années soient réunis en un volume, ou qu'à l'inverse les mémoires d'une seule année soient répartis en deux volumes portant le même millésime. Les choses sont aujourd'hui rentrées dans l'ordre, chaque volume portant le millésime correspondant à la date de présentation des mémoires, pour la plus grande satisfaction du bibliothécaire et des chercheurs.

Séances

Les séances ont lieu le premier et le troisième lundis de chaque mois, à 6 heures du soir. Dès 1812, la Société décide, « pour exciter l'émulation de ses membres », de frapper à ses frais une quantité suffisante de jetons de présence pour être distribués aux membres titulaires présents à chaque séance ordinaire. Il est spécifié que, les séances ayant lieu à 6 heures du soir, les membres qui n'arriveraient qu'après 6 h ½ sonnées à la pendule de la salle des séances n'auraient plus droit au jeton. Mais, faute de fonds, il n'est pas donné suite à cette résolution ... On reparlera plus tard de ces fameux jetons de présence.

Les vacances sont prises en octobre. Le règlement de 1809 prévoit une séance publique par an, à l'époque de la session du conseil général. Une séance publique est tenue le 22 août 1811 : « Cette séance a été nombreuse ; tous les magistrats, le conseil général du département, et une partie des hommes les plus distingués de la ville y ont assisté. M. le baron Pieyre, préfet du département et président honoraire, en a fait l'ouverture par un discours aussi éloquemment écrit que profondément pensé. La Société remarque, avec reconnaissance, que ce digne magistrat semble avoir mis au nombre de ses devoirs et de ses plaisirs les plus chers de présider ses assemblées toutes les fois que les affaires de son administration le lui permettent ». Le 8 octobre 1812, une séance publique extraordinaire est consacrée à l'examen « des appareils de M. Brizé-Fraden, ministre de la religion réformée, pour permettre aux ministres de

descendre sans danger dans les profondeurs de la terre » ...

Tout va donc pour le mieux pour la jeune Société, mais à partir de 1812, ce sont les affaires de la France qui vont mal : retraite de Russie, campagne d'Allemagne ... En 1814, le pays est envahi sur toutes ses frontières. L'heure n'est plus aux spéculations intellectuelles, et la Société suspend ses activités jusqu'à nouvel ordre.



Le premier siècle

L'épopée napoléonienne ayant sombré à Waterloo, et Louis XVIII ayant retrouvé son trône, la Société reprend ses activités en janvier 1818. À temps nouveaux, nouveaux statuts : tout en gardant l'essentiel de ce qui avait été fait en 1809, on procède à une réorganisation. Et d'abord, on s'ouvre aux lettres et aux arts : d'où le nouveau nom de « Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts » (on oublie de nouveau l'agriculture !), ainsi justifié par un nouveau « prospectus » : « En reprenant ses travaux, interrompus par les événements politiques, la Société a réuni dans son sein de nouveaux membres, distingués dans les Arts et les Lettres ... Elle a pour but d'arracher les Cultivateurs aux préjugés de la routine, les prémunir contre les illusions de quelques nouvelles méthodes, leur éviter les frais d'expériences que la nature du sol qu'ils cultivent rendrait infructueuses », et aussi de « propager (...) le goût des Lettres et des Beaux-Arts ». – L'art. 2 des statuts dispose : « Les connaissances dont la Société s'occupe sont toutes les sciences physiques, médicales et mathématiques, l'Agriculture, les Belles-Lettres et les Arts. La Société encouragera surtout les travaux relatifs à la prospérité du département, les recherches historiques et scientifiques qui pourraient y être faites, et spécialement celles relatives aux progrès de l'agriculture. Elle s'interdit formellement toute discussion religieuse ou politique. »

Un nouveau règlement est élaboré, qui fixe à 60 au maximum le nombre des membres titulaires et les répartit en quatre sections : 1° Agriculture, histoire naturelle et art vétérinaire. – 2° Sciences médicales (médecine, chirurgie, anatomie, chimie). – 3° Belles-Lettres (littérature morale et philosophie, histoire, inscriptions, numismatique, jurisprudence). – 4° Arts (Sciences

physiques, mathématiques, arts libéraux et industriels). Chaque section a son président, son secrétaire, son registre des séances. Le passage d'un sociétaire d'une section dans une autre est interdit (cette règle sera assouplie par la suite).

Le même règlement institue le rapport : « La Société publiera dans ses Annales (nouveau nom donné au Bulletin) les observations, mémoires et dissertations de ses membres titulaires et correspondants lorsque, sur le rapport d'une commission, ils auront été jugés dignes de l'impression ».

Les séances ont lieu désormais les premier et troisième vendredis (et non plus lundis), toujours à 6 heures du soir. Cet horaire sera, au cours du siècle, retardé par degrés : on se réunit en 1821 à 7 heures, en 1865 à 7 heures et demie, en 1898 à 8 heures, en 1907 à 8 heures et demie ... en attendant de nouvelles modifications.

Le règlement de 1818, comme celui de 1809, prévoit une séance publique par an, présidée par le préfet, dans la première quinzaine de juin. Ces séances publiques sont très courues. Ainsi, le dimanche 16 juin 1850, « dans les salons de l'Institut », en présence du premier président, de l'évêque, du général et du procureur général, le président de la Société remet à un certain Bailly, lauréat du concours institué par le baron de Morogues³, le prix qui lui a été décerné. Ensuite de quoi, le public entend « avec un intérêt soutenu » l'étude géologique de M. Lockart, l'étude littéraire de M. Villebrème, l'étude agricole et industrielle de M. de Tristan, l'étude agricole et économique de M. Dupré de Saint-Maur, enfin l'étude médicale et physiologique de M. Debrou ». Il a fallu à nos prédécesseurs lointains beaucoup de fermeté dans la constance ... Les séances publiques peuvent aussi être tenues au siège de la Société, mais l'exiguïté de la salle de réunion oblige alors à limiter le nombre des invitations. Le règlement de 1866 fixera le nombre des séances publiques à deux par an au maximum.

Jetons de présence

La question des jetons de présence est reprise en 1821. On décide de distribuer aux membres présents des cartes de présence. Deux cartes équivaudront à un jeton d'argent, qui portera

³ Cf. *infra*.

d'un côté l'effigie de Louis XVIII, de l'autre un Apollon et une Hygie (laquelle, comme chacun sait, est la fille d'Esculape, et déesse de la santé et de ... l'hygiène). Pour se procurer ces jetons, cinquante membres titulaires donnent chacun trente francs, et avec ces 1500 francs la Société fait frapper 280 jetons d'argent d'environ 12 grammes, d'une valeur unitaire de 3,27 francs.

Ces fameux jetons vont être à l'origine de discussions sans fin au sein de la Société, et d'un véritable casse-tête pour ses trésoriers successifs. Première difficulté : quand les coins qui servent à la fabrication des jetons sont usés ou brisés, il faut en confectionner de nouveaux, qui coûtent jusqu'à trois cents francs. Or, la Société n'est pas riche, et ne peut se permettre de distribuer ainsi des jetons d'argent aussi coûteux. Elle les remplace par des cartes de présence de couleurs variées, puis par des jetons de bronze, étant précisé que deux jetons de bronze peuvent être échangés contre un jeton d'argent ... Ces jetons de bronze frappés à partir de 1866 et jusqu'en 1895 portent le millésime de 1851, car ils sont frappés avec le coin gravé cette année-là ! Ce coin s'étant brisé en 1895, un nouveau coin portant ce nouveau millésime sert à la frappe des jetons distribués les années suivantes. Autre difficulté : l'effigie de Sa Majesté figurant à l'avvers. Quand Charles X succède à Louis XVIII, puis Louis-Philippe à Charles X, il faut chaque fois graver un nouveau coin, d'où dépenses ... Après la révolution de 1848, on décide que désormais l'avvers des jetons ne comportera plus le mot « royale » et représentera les armes de la ville d'Orléans.

Parallèlement, la Société utilise ces fameux jetons, soit pour récompenser des personnes étrangères, soit pour exprimer sa reconnaissance à certains de ses membres. Ainsi, en 1882, elle fait frapper en or son jeton et le remet au jeune Maurain, élève du lycée d'Orléans, lauréat des six prix de sa classe et du second prix de mathématiques du concours général, admis dans les premiers rangs de l'École normale supérieure et à l'École Polytechnique. En 1889, pour reconnaître le dévouement et les soins apportés par le trésorier dans sa gestion pendant 10 années consécutives, elle vote à l'unanimité un jeton en or qui lui sera offert en témoignage de sa reconnaissance. En 1911, elle offre deux jetons d'argent à Bourgeois, prote, et Poulard, typographe, qui impriment ses mémoires depuis 30 ans.

La comptabilité des jetons de présence permet aussi de mesurer l'assiduité des membres ... ou leur absentéisme. En 1905, le trésorier termine son rapport en indiquant que le nombre de jetons distribués en 1904 s'élève à 304, au lieu de 432 l'année précédente. « Nos séances ont donc été un peu délaissées cette année » ...

1830

Survient la révolution de 1830. La branche orléanaise remplace sur le trône la branche aînée. Bien que nos statuts nous interdisent toute discussion politique, une vive altercation oppose le 5 novembre 1830, dans nos locaux d'ordinaire si paisibles, un certain docteur Jallon, tenant du nouveau régime, à ses confrères. Elle est due au fait que le bureau n'a pas cru devoir supprimer immédiatement le buste de Louis XVIII qui orne la cheminée de la salle des séances. *Inde irae*. Le bouillant docteur, scandalisé par la présence de ce buste, demande qu'il soit enlevé. Sa motion n'ayant pas de succès, le scrutin secret est réclamé. La Société décide à la majorité que le buste sera maintenu dans la salle. Jallon adresse alors au Journal du Loiret une lettre incendiaire, publiée dans ce journal le 7 novembre, protestant véhémentement contre le maintien de cette effigie d'un « roi imposé par la coalition étrangère » et qui a « travaillé à la rédaction de la Charte qu'il a daigné octroyer », où il n'a oublié « ni la censure, ni les cours prévôtales ». Il conclut fielleusement : « Cette détermination de la majorité de la Société ne peut surprendre, lorsque l'on se rappelle que les amis des bons alliés brûlèrent, en 1814, le portrait de Napoléon ... Elle ne doit pas surprendre dans une ville où l'on conserve publiquement les emblèmes de la dynastie déchue ... » La séance suivante (19 novembre 1830) est houleuse, et la Société décide de modifier le règlement « pour empêcher, à l'avenir, de tels abus de publicité ».

Deuxième République

Février 1848 : nouvelle révolution, et proclamation de la Deuxième République. La Société cesse de se qualifier de « royale ». Elle n'entend pas pour autant se dire « républicaine », et s'abstiendra désormais sagement de tout qualificatif à résonance politique. Trois gardes nationaux orléanais ayant été tués à Paris lors de la répression de l'insurrection populaire du mois de juin, la municipalité demande en 1849 à la Société son avis

sur un monument à ériger au cimetière d'Orléans à leur mémoire. Toujours un peu chauvins, nous préconisons que les emblèmes religieux ou patriotiques devant orner ledit monument « soient assez simples pour pouvoir être exécutés par des artistes orléanais ».

Après l'élection, en décembre 1848, du prince Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République, le régime revêt un caractère de plus en plus autoritaire, qui se manifeste lors de la séance de la Société du 16 juin 1850, présidée par le préfet. Ce dernier ne mâche pas ses mots : la Société a voulu, dit-il, « en appelant dans son sein le représentant du pouvoir, donner une preuve de sa juste déférence envers ce pouvoir lui-même, comprenant fort bien qu'on ne peut l'entourer de trop de considération, et que tout ce qui tend à accroître son influence tourne inévitablement au profit de tous » ... Le Second Empire n'est pas loin.

En 1851, la Société change une nouvelle fois de nom pour prendre celui de « Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans », nom qu'elle conservera jusqu'à sa transformation en académie en 1996. La réintégration de l'agriculture dans sa dénomination lui permet de jouir du bénéfice de la loi sur les comices agricoles. Au demeurant, elle n'a pas cessé, depuis sa fondation, de prêter le plus grand intérêt aux problèmes de l'agriculture.

Second Empire

En 1866, la Société adopte de nouveaux statuts et un nouveau règlement, qui vont dans le sens de la rigueur. Aux termes de l'article 1^{er} des statuts, « la Société a pour objet d'études l'agriculture, l'industrie, les sciences physiques, naturelles, médicales et mathématiques, les belles-lettres et les arts. Elle s'occupe plus spécialement de ce qui intéresse le département du Loiret. » Il est rappelé qu'elle s'interdit tout examen de questions religieuses ou politiques. Les membres titulaires ont l'obligation d'habiter Orléans ou le canton (d'où rejet, en 1879, de la candidature d'un médecin de Meung-sur-Loire). Les membres correspondants doivent être présentés par trois membres titulaires, et produire un travail à l'appui de leur candidature. Les académiciens sont tenus de s'abonner aux mémoires et doivent en rembourser le prix, faute de quoi, après un délai de trois mois, et après trois avertissements, ils sont

réputés démissionnaires et rayés du tableau. Le bureau comprend le président, le vice-président, le secrétaire général, le secrétaire particulier chargé de la rédaction des procès-verbaux, le trésorier (qui délivre les jetons de présence), le bibliothécaire (les livres sont à l'usage exclusif des membres de la Société, le bibliothécaire les leur confie sur récépissé, et en fixant le délai pour lequel le prêt a lieu, sans que ce délai puisse excéder trois mois). Les quatre sections sont : Agriculture, - Sciences médicales, - Belles-Lettres, - Sciences et Arts. Le nombre des membres de chaque section est fixé au maximum à 13 pour les sections des Sciences médicales et des Belles-Lettres, et à 17 pour chacune des deux autres sections (total : 60). Les membres titulaires doivent assister aux séances sous peine d'être déclarés démissionnaires, payer une cotisation annuelle « qui varie selon les besoins » et qui comprend le prix d'acquisition des jetons, régler un « droit de diplôme » de 30 francs, et adresser un travail chaque année à la Société.

Quant au règlement, il dispose que pour être élu membre titulaire, il faut obtenir deux tiers des voix des votants, représentant au moins la moitié des membres titulaires ; que les séances se répartissent en séances « ordinaires » (deux par mois, le vendredi à 7 h ½), « administratives » (consacrées aux élections, au choix des questions mises au concours, à l'attribution des prix, etc.) et « publiques » (deux au plus par an, consacrées à la remise des prix et à l'annonce du concours pour l'année suivante). Il est encore précisé que « nul ne prend la parole, sans l'avoir obtenue du Président », qu' « une lecture ne sera jamais interrompue, si ce n'est par le Président, au cas où il jugerait qu'il y a inconvénient à la laisser continuer », que « tout auteur d'un mémoire déclare, avant lecture, que celui-ci n'a pas été communiqué ailleurs », et que « les rapports ne seront imprimés qu'autant que l'impression en aura été ordonnée par les deux tiers des membres présents et votant au scrutin secret ».

Interdictions

L'interdiction des discussions politiques est appliquée avec rigueur, et même avec une certaine pusillanimité. La Société, à cet égard, ne veut pas prêter le flanc à la critique. C'est ainsi qu'ayant reçu d'un Parisien, en 1867, une brochure intitulée « Interprétation en résultats chiffrés des dispositions principales du projet de loi sur une nouvelle organisation de l'armée », et un

académicien ayant proposé le renvoi de cette brochure à la section des Sciences, le président fait observer que le règlement interdit la discussion des questions politiques, et que la brochure dont il s'agit paraît uniquement relative à la loi sur le recrutement, actuellement soumise à l'examen du Corps législatif. En conséquence, l'assemblée décide le dépôt pur et simple de cette brochure au rang des livres de sa bibliothèque.

Autre discussion au sujet du projet de dérivation des eaux de la Loire sur Paris. Certains académiciens pensent que la Société, « qui compte dans son sein des hommes distingués dans la science et la jurisprudence », a son mot à dire « sur une question qui émeut si profondément toutes les populations des rives de la Loire ». D'autres répondent que la Société « n'a pas à s'immiscer dans une question que le Gouvernement a soumise aux enquêtes publiques ». Après échange d'arguments pour et contre, l'assemblée, prudemment, décide de ne pas donner suite à une proposition qui serait « compromettante pour la Société ».

En 1869, on hésite à adresser à la municipalité une note relative aux moyens de prévenir et de reconnaître la rage, certains membres craignant qu'une telle démarche ne « blesse l'Administration » en empiétant sur ses prérogatives. Finalement, la Société décide d'envoyer quand même la note, et charge la section de médecine de la rédiger. Mais cette section se révolte et refuse de rédiger la note, en soutenant que la Société « ne doit s'occuper de la rage que sous le rapport scientifique et non administratif », que sous le rapport scientifique on ne sait rien de nouveau, et qu'au point de vue administratif la Société dépasserait la limite de ses attributions en empiétant sur celles du Conseil de salubrité. Finalement, on se range à cet avis et aucune note n'est envoyée.⁴

En 1872 encore, un académicien lit son travail sur « les juges de paix ; ce qu'ils sont, ce qu'ils pourraient être ». Son mémoire est renvoyé à la section des Lettres, « malgré les remarques d'un confrère, qui doute si les considérations politiques que le sujet renferme ne sont pas un obstacle à ce renvoi, par suite du règlement. Mais comme il

s'agit plutôt d'économie sociale et de philosophie du droit (*sic*), l'objection n'est pas admise ».

Après la défaite de 1870, la Société reçoit une brochure intitulée *Le Chemin de la revanche*, par Charles Beaurin, « avec une lettre demandant à faire la lecture de ces vers en séance générale ». On lui oppose un refus : « L'objet de cette brochure étant politique, il n'y a pas lieu, d'après le règlement, de s'en occuper. »

La règle de l'interdiction des discussions politiques n'empêche tout de même pas certaines démarches auprès des autorités, pétitions, etc. En 1872, la Société se joint à une pétition adressée au Gouvernement et à l'Assemblée nationale à propos d'une collection de médailles et monnaies gauloises réunie par M. de Saulcy, et déposée à Londres par suite du siège de Paris. Elle demande que le Gouvernement et l'Assemblée « ne laissent pas accaparer par un peuple voisin la riche collection scientifique essentiellement française due aux soins de M. de Saulcy ».

Quant à la règle selon laquelle seuls peuvent être proposés à la Société les travaux qui n'ont été présentés par leur auteur à aucune autre société savante, elle est plus ou moins respectée. En 1867, un académicien nommé Frot donne lecture d'un mémoire relatif à une machine de son invention. Mais ce mémoire ayant été précédemment lu par lui devant la Société des Ingénieurs civils, « autre corps savant », le président regrette qu'il ne puisse trouver place parmi les mémoires de la Société. Frot, cependant, revient à la charge et obtient, au cours d'une séance postérieure, l'insertion d'une « note » relative à son invention. Sous la Troisième République, la règle sera appliquée avec plus ou moins de rigueur. En 1880, une étude sur le mariage, présentée par un académicien, étant « en cours de publication dans un journal », la Société refuse de l'insérer dans ses mémoires. En 1882, Anatole Bailly, le célèbre helléniste, subit une mésaventure. Son mémoire sur le « Serment d'Hippocrate » a été publié par extraits dans un journal spécialisé, à son insu et à l'initiative de « personnes étrangères à la Société et n'en connaissant point les règlements » ... L'assemblée, « par une bienveillance naturelle envers l'un des plus distingués de ses membres », ordonne l'insertion de son travail dans les mémoires.

⁴ N.B. La découverte du vaccin contre la rage par Pasteur n'interviendra qu'en 1885.

Travaux

En 1869 sont réalisés d'importants travaux de restauration de l'immeuble et d'installation d'une bibliothèque. Ces travaux, comme toujours, sont financés par la municipalité. Ils comprennent la décoration de la façade, et il est prévu d'orne l'entrée par deux médaillons représentant des personnages pouvant avoir un lien avec la Société. Le choix de ces personnages donne lieu à discussion. Trois « candidats » sont présentés : Pothier, Duhamel du Monceau et Antoine Petit. Ces deux derniers sont retenus, et ce sont leurs effigies qui ornent encore notre porte d'entrée.

La guerre franco-allemande et la Troisième République

Survient la guerre de 1870. Dès le 19 août, la Société vote une somme de 250 francs pour les blessés de la guerre contre la Prusse qui vient de commencer. Mais peu après elle est obligée de suspendre ses activités, et les séances sont interrompues d'août 1870 à juin 1871 en raison de l'invasion allemande et de l'occupation d'Orléans, d'abord par les Bavares (octobre 1870), ensuite par les troupes prussiennes (décembre 1870). Les locaux de la Société sont affectés à une ambulance allemande. La Société reprend ses travaux en juin 1871. Constatant que « les événements accomplis dans le cours des années 1870-71 ont détourné les esprits des études scientifiques et littéraires », elle décide de proroger jusqu'au 31 décembre 1872 les délais précédemment fixés pour les concours par elle ouverts.

Au cours des années qui suivent, la Société montre de plusieurs façons sa solidarité avec les victimes de la guerre. La Société des Agriculteurs de France ayant mis à sa disposition une somme de 250 francs « pour venir en aide aux agriculteurs qui ont le plus souffert de l'invasion », il est décidé que la section d'Agriculture se livrera à des recherches pour désigner les agriculteurs de l'arrondissement d'Orléans qui ont éprouvé les dommages les plus considérables du fait de l'occupation ennemie. Aux résultats de cette enquête, la section propose d'attribuer la somme à un jeune cultivateur de La Croix-Briquet particulièrement éprouvé par la guerre. En 1871, la section de Médecine prend connaissance d'un mémoire sur l'organisation de trains spéciaux pour le transport des blessés et des malades, tant civils que militaires. En 1872, on

envoie « aux ministres compétents ainsi qu'aux directeurs des Compagnies de chemins de fer » un mémoire relatif à la création de wagons spéciaux pour le transport des blessés. En 1874, à l'initiative d'un de ses membres, qui est en même temps président du comité de secours aux blessés du département du Loiret, la Société s'inscrit au nombre des adhérents et souscripteurs de ce comité. En outre, elle souscrit à hauteur de 50 francs en vue d'élever un monument à Coulmiers pour honorer les morts et perpétuer le souvenir de la victoire que les Français y remportèrent.

Reconnaissance d'utilité publique

En 1875, la Société est reconnue d'utilité publique. Cette reconnaissance n'a pas été sans difficultés. La demande est d'abord rejetée en 1872 par le ministre de l'Instruction publique au motif que la Société « ne peut justifier de ressources suffisantes ». Elle décide de persister dans sa démarche et de l'appuyer d'une évaluation plus rigoureuse (en fait, plus généreuse !) de son actif, qui se compose, écrit-elle, non seulement de cotisations et de subventions, mais d'un matériel, d'une bibliothèque considérable, et enfin des capitaux qui lui ont été légués pour la fondation de prix. Il est vrai que les revenus de ces capitaux sont affectés à cette fondation, mais elle n'en est pas moins propriétaire des capitaux eux-mêmes ... Elle ajoute fièrement : « Une société qui compte aujourd'hui 62 ans de durée, qui a publié 44 volumes de mémoires, dont le siège est fixé dans un immeuble municipal qui, de temps immémorial (*sic*) a été exclusivement affecté à son usage et à celui de ses devanciers, n'a pas une existence précaire : le Gouvernement n'a point à craindre de la voir se dissoudre faute de ressources suffisantes. Son long passé garantit la sécurité de son avenir ». Cette argumentation est enfin accueillie. En janvier 1875, le Conseil d'État demande quelques modifications mineures des statuts et du règlement intérieur, modifications qui sont aussitôt votées. La reconnaissance d'utilité pratique est acquise par décret du 5 mars 1875 signé de Mac Mahon., et les députés qui s'en sont occupés sont chaudement remerciés par le président.

L'intérêt de cette mesure (outre l'honneur qui rejaillit sur les académiciens) est de faciliter les dons et legs consentis en faveur de la Société, en argent ou en nature. Ces libéralités sont, à vrai dire, peu nombreuses. En 1850, un M. Guyot avait fait don à la Société d'une grande partie de sa

bibliothèque. En 1874, M. Laisné de Sainte-Marie, magistrat, lui lègue une somme de 3 000 francs. En 1880, elle reçoit encore un legs de 2 000 francs d'une demoiselle Danger. En 1909, la Société fait apposer dans la salle des séances, pour témoigner sa reconnaissance aux généreux donateurs, et sans doute dans l'espoir de susciter de nouvelles libéralités, une plaque de marbre blanc « sur laquelle sont ou seront inscrits les noms de ceux qui ont fait ou feront une donation » en sa faveur. Mais aucun nouveau nom ne sera inscrit sur la plaque de marbre, ce qu'un trésorier aux abois regrettera un jour à haute voix !

Autre conséquence, plus lointaine, de la reconnaissance d'utilité publique : le 4 octobre 1940, le président, se référant à l'Ordonnance publiée par l'autorité occupante au sujet des associations, rappellera que notre Société a été reconnue d'utilité publique par décret du président de la République en date du 5 mars 1875, « et qu'à ce titre elle n'est pas du nombre des associations dont l'activité est présentement interdite ».

Règlement de 1875

Cette reconnaissance d'utilité publique s'accompagne d'une modification du règlement relatif au mode d'élection des nouveaux membres de la Société. Cette élection obéissait à un système complexe, qu'on décide de simplifier. Désormais, quand il y a lieu à nominations par suite de décès ou de démissions, une première séance, spécialement convoquée, arrête le nombre des places auxquelles il s'agit de pourvoir et fixe le jour où sera dressée la liste des candidats. Au jour indiqué, cette liste est formée au scrutin secret. À la séance suivante, le président de chacune des sections fait connaître la « liste des présentations ». On vote ensuite au scrutin secret sur chacune des candidatures, dans l'ordre des présentations. Et chacun de ces votes nécessite le quorum de 20 voix ... La suite prouve que cette prétendue simplification est encore insatisfaisante. En 1892, pour une élection à la section d'agriculture, les trois tours de scrutin ayant été épuisés sans qu'aucun des trois candidats n'ait obtenu les 25 voix nécessaires (deux tiers des membres présents), l'élection est reportée à deux mois par application de l'article 23 du règlement. Il n'est pas rare que le nombre des présents soit insuffisant pour qu'une élection puisse avoir lieu. Cela peut même se produire plusieurs fois de suite, de sorte que l'élection est sans cesse repoussée ... En 1898, le

président envoie chercher un académicien chez lui, et l'élection peut enfin avoir lieu ! On en vient à souhaiter une nouvelle modification du règlement, et une commission est nommée à cette fin. Elle propose que, sur deuxième convocation, on admette le vote par correspondance. Cette modification, adoptée par l'assemblée, entre en vigueur immédiatement. Une modification du règlement, dans le sens d'un assouplissement, est encore adoptée en 1900. Malgré ces assouplissements, on se heurte fréquemment à l'insuffisance du nombre des membres en séance, d'où renvoi de l'élection ... En 1901, il y a deux candidats pour une place vacante dans la section de médecine. Malgré plusieurs tours de scrutin, ces deux candidats ne peuvent être départagés, obtenant le même nombre de voix. L'élection est remise à 6 mois ...

Le règlement de 1875, comme les précédents, interdit à la Société de débattre de « questions religieuses ». Cette règle n'interdit évidemment pas la publication de poésies sacrées (par exemple *La Prière* en 1874). Mais la règle est appliquée avec rigueur en 1901, lorsqu'une dame Tournier adresse à la Société un ouvrage intitulé *La Philosophie du bon sens*. Quelques membres se demandent s'il convient d'accepter ce travail de spiritisme, touchant à des questions religieuses. Il est décidé qu'on adressera à l'auteur de l'ouvrage un simple accusé de réception, et non des remerciements ! La règle n'interdit pas les études philosophiques, même ayant pour objet la religion. On relèvera, en 1935, un mémoire intitulé *Deux interprétations positivistes de la religion au 19^e siècle : la « Religion de l'humanité », d'Auguste Comte, et « L'Inconnaissable », d'Herbert Spencer*.

Modernisation

1878 : restauration de la salle des séances, par la municipalité, qui va soumettre à une commission spéciale l'étude de l'installation de l'éclairage au gaz dans l'immeuble. Une discussion s'engage sur les avantages et les inconvénients de ce nouveau mode d'éclairage, qui paraît ne pas recueillir la majorité des suffrages. On décide « de ne pas insister actuellement auprès de M. le maire pour cette installation ».

En 1904, la mairie demande à tous les locataires d'immeubles municipaux d'y installer un compteur d'eau. La Société renâcle devant cette dépense importante ... qu'elle est cependant

contrainte d'effectuer. Et décidément, on n'arrête pas le progrès : en 1907, le bureau est chargé d'étudier l'installation de l'éclairage électrique pour notre salle de réunions. L'année suivante, la ville prend en charge de nouveaux et importants travaux.

Vacances

En 1885, il est décidé de répartir les soixante membres titulaires également entre les quatre sections, chacune d'elles comptant ainsi quinze membres. L'année suivante, la Société, « suivant l'exemple des tribunaux », décide d'avancer ses vacances d'un mois. Elle les prendra donc à l'avenir en août et septembre. La lecture des procès-verbaux montre qu'en fait les vacances durent trois mois, de juillet à octobre. Mais « vacances » ne veut pas dire « relâche ». Ainsi note-t-on, en 1897 : « La présente séance étant la dernière avant les vacances, M. le président invite les membres présents à profiter de ces jours de repos pour préparer une ample provision de travaux. Le bon renom de la Société en fait obligation à tous ».

Bibliothèque

Vers la fin du siècle, des problèmes aigus se posent au sujet de la bibliothèque. Celle-ci est toujours trop petite et ne parvient pas à contenir l'avalanche d'ouvrages qui s'abat sur la Société. En 1894, le bibliothécaire, Loiseleur, en demande l'agrandissement, et propose carrément de construire pour elle un nouveau bâtiment. Il voudrait qu'une commission soit chargée d'étudier sa proposition. Le président adresse une demande à l'architecte Dusserre au sujet de la nouvelle construction projetée. Mais l'architecte ne répond pas ! En 1899, nouveau projet d'agrandissement, soit « en prenant la cuisine qui est à côté », soit en « continuant dans le jardin le local existant ». L'architecte municipal préconise « la construction d'un appentis à établir à la suite du bâtiment en retour actuellement existant ». En 1900, le bibliothécaire se plaint de ce que, faute de place, les livres ne peuvent être classés et le catalogue dressé complètement. Il préconise, pour quelques centaines de francs, d'augmenter le nombre des rayons et de classer les ouvrages. 1903 : le bibliothécaire Michau demande une nouvelle fois l'agrandissement de la bibliothèque : les ouvrages affluent, « le local se comble de plus en plus ». L'année 1905 voit fleurir les projets

d'agrandissement : on en compte jusqu'à cinq, avec plans et devis, dont un signé de l'architecte Pagot.

« Académie » ?

À la séance du 5 juin 1908, alors qu'on s'approche de la commémoration du premier centenaire, le président pique une colère. Il expose que le nom de la Société, depuis un siècle, a changé plusieurs fois, que cette diversité et cette multiplicité de titres sont cause que notre Société est exceptionnellement appelée de son vrai nom. Les uns la nomment « Société d'Agriculture », les autres « Société des Sciences », ceux-ci « Société des Lettres », ceux-là « Société des Arts ». D'où erreurs et difficultés de toutes sortes. Il note une tendance à désigner la Société sous le nom d'Académie, et propose en conséquence qu'elle prenne le nom d'Académie d'Orléans à partir du 1^{er} janvier 1909, « sans qu'il soit autrement rien changé à ses statuts ». Sa proposition est votée à la quasi-unanimité, le bureau étant chargé de recueillir l'approbation de « l'administration supérieure ». Mais ce vote reste sans suite, et la Loire coulera sous les ponts d'Orléans pendant près d'un siècle encore avant que la Société ne devienne Académie !

Premier centenaire

Enfin arrive le premier centenaire, événement que la Société va célébrer comme il se doit, le 18 mai 1909. Il est décidé qu'à la séance solennelle seront invitées les femmes des sociétaires, les membres de la Société archéologique et de l'Académie de Sainte-Croix, les membres des bureaux du conseil municipal et du conseil général, ainsi que des bureaux des autres sociétés savantes de l'Orléanais. La séance aura lieu dans les locaux de la Société et sera suivie d'un lunch dans le jardin. Chacun des membres souscrira une somme de 6 francs pour solder les frais de cette célébration. Le 30 avril, le maire avait invité le président de la Société et les membres du bureau à prendre place le 8 mai dans le cortège commémoratif de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc. La séance solennelle s'ouvre le 18 mai à 3 heures. Après le discours de M. Basseville, président, M. le secrétaire général lit une pièce de vers de M. l'abbé Barbier, curé de Beaugency, intitulée : *Adieu, vers écrits sur un album*. Puis M. le Dr

Courgeon donne lecture d'une étude qui a pour titre : *Deux pages autographes de Scribe, trouvées dans une collection orléanaise*. Et c'est tout. La séance est levée à 3 heures 45 ... On passe ensuite au banquet, dont le menu, agrémenté avec humour du nom des pères fondateurs, vaut d'être ici reproduit : « Potage Antoine Petit. – Crème Lanoix. – Saumon de Loire sauce Centenaire. – Filet de bœuf Latour. – Timbales Fouré. – Canetons à la Dugaigneau. – Salade. – Asperges sauce Ranque. – Glace Choiseul. – Petits fours variés. – Compotiers de fruits. – Café, thé, liqueurs. – Vins : Saumur et Beaujolais en carafes, Haut-Sauternes 1895, Volnay-Santenot, Champagne Moët et Chandon » ... Ouf !

Travaux de la Société

Profitons de la célébration de ce premier centenaire pour jeter un coup d'œil rétrospectif sur les travaux de la Société pendant ce premier siècle de son existence.

À l'origine, on l'a vu, elle a une vocation essentiellement scientifique. De 1809 à 1813, ses travaux portent d'abord et avant tout sur des questions médicales : anatomie, hygiène et santé publiques, maladies, épidémies, vaccination. Ce n'est pas pour rien qu'elle a été fondée par des médecins ... Toutefois, l'éventail des sujets traités est, dès cette époque, assez large, même s'il est restreint au domaine de la science. On y disserte d'agriculture (prairies artificielles), de sylviculture, d'aérolithes, de chimie (empoisonnement par l'arsenic), de météorologie, de géologie, et surtout de botanique.

Mais l'ouverture de la Société à la littérature et aux arts, en 1818, se traduit aussitôt, dans les annales, par une floraison d'études littéraires ou artistiques (n'en déplaise au docteur Antoine Petit, président de l'ancien Collège de chirurgie, qui avait osé déclarer en 1781 : « Il est certain qu'il y a trop d'académies ou sociétés de belles-lettres, où l'on ne s'occupe que de bagatelles, pour ne pas dire de niaiseries ; mais il n'y aura jamais assez de celles qui ont les sciences pour objet » !) Quelques sujets parmi d'autres : en 1819, *Écrivains auxquels la langue française doit ses progrès*, - *Traduction d'un ouvrage de Mirkoud, écrivain persan*, - *Rapport sur la traduction des psaumes* (l'auteur de cette traduction, d'Autroche de la Porte, est félicité « d'avoir éclairci quantité de passages obscurs ».) En 1821 : *De l'influence des arts sur l'opinion publique, et de leurs rapports avec la*

civilisation, - *Essai sur la musique (rétablissement des maîtrises des cathédrales)*, etc. Pour autant, cette entrée en force des études à thème littéraire ou artistique ne fait pas disparaître les communications scientifiques, médicales ou portant sur des questions d'agriculture ou de technique du bâtiment. Exemples : *Notice sur des restes de constructions romaines découvertes à Orléans et qui ont appartenu à un théâtre*, - *Rapport sur les nouvelles fosses d'aisances de M. Pothier, entrepreneur de bâtiments à Orléans*, - *Réponse à ceux qui prétendent que le croup a été apporté avec la vaccine*. La diversité des sujets traités s'exprime dans la table des matières de chaque recueil des annales, où l'on trouve parfois de savoureux cocktails. Ainsi en 1822 : *Ode en latin à la gloire du vin de Saint-Jean-de-Braye* (avec la traduction !), - *Observations sur la descente de la matrice*, - *Dictionnaire historique des généraux français*, - *Dissertation sur les monuments celtiques des environs de Beaugency*, - *Observation sur une dysphagie* !

« Savoir » et « Servir »

Ce qu'il faut surtout souligner, c'est la double vocation de la Société, marquée dès son origine. Comme toute société savante, elle est d'abord un lieu d'échanges intellectuels entre ses membres, un organisme où l'on se tient au courant de l'actualité scientifique et littéraire, où l'on s'enrichit mutuellement. À cet égard, on a vu que le champ de ses investigations est extrêmement vaste. Mais cet aspect de son activité ne doit pas en cacher un autre, tourné vers le service d'autrui et vers l'action. Dès sa fondation, la Société se propose de contribuer aux progrès de la science, notamment en matière agricole, et de répandre autour d'elle les bienfaits de ce progrès : le prospectus cité ci-dessus est très clair à cet égard.

Concours

Cette politique d'encouragement au progrès se traduit par l'institution de concours dont les lauréats reçoivent des prix d'une valeur non négligeable. En 1818, il est prévu de distribuer chaque année, en séance publique, quatre prix (d'agriculture, de médecine, de littérature et d'« antiquité »). Les concours sont annoncés trois ans à l'avance dans plusieurs journaux. Les prix consistent en sommes d'argent ou en médailles d'or d'une valeur de 300 à 600 francs. Ces récompenses généreuses sont rendues possibles grâce à des subventions du ministère de l'Intérieur qui donne ainsi à la Société, en 1818, 1 500 francs à

distribuer entre les lauréats « qui ont su le mieux développer la culture de la pomme de terre ». En 1823, la subvention est de 300 francs pour l'achat d'une médaille d'or à décerner à l'auteur du plus bel éloge de Pothier. En 1824, concours de médecine, etc. Tout au long du XIX^e siècle et même au-delà, la Société organise ainsi des concours sur les sujets les plus divers, et récompense les candidats qui lui paraissent les plus méritants. Elle collabore aussi, soit avec d'autres sociétés savantes, soit avec les autorités administratives, pour diffuser le programme des concours institués par elles ou pour participer aux jurys chargés d'attribuer les prix. En voici quelques exemples.

En 1821, la Société diffuse le programme d'un concours institué par la Société académique de Nantes et portant sur la navigation de la Loire depuis Nantes jusqu'à Orléans. Question posée : « Est-il possible d'appliquer à la navigation intérieure de la Loire l'invention des bateaux à vapeur, soit comme moyens de transport, soit comme bâtiments remorqueurs ? »

En 1843, le conseil général ouvre un concours sur la « maladie du sang des bêtes ». La Société est chargée par le préfet de faire le rapport sur l'attribution des récompenses aux meilleurs mémoires. En 1858, deux sujets sont mis au concours par la Société elle-même. Premier sujet : « Histoire du royaume d'Orléans ». Le prix consistera en une médaille d'or de 400 francs (médaille mise à la disposition de la Société par le Conseil général). Second sujet : « Exposer les progrès que les sciences physiques et naturelles ont fait faire à l'agriculture dans le département du Loiret depuis le commencement du siècle, et ceux qu'elle peut encore en attendre ». Sur le premier sujet, elle reçoit un seul mémoire, qui commence par affirmer ... qu'il n'y a jamais eu, à proprement parler, de « royaume d'Orléans » (ce dont la Société convient volontiers), mais seulement des territoires qui appartenaient à des chefs par droit de conquête d'abord, par droit d'héritage ensuite. La Société estime que, malgré des recherches abondantes et consciencieuses, le mémoire manque d'intérêt (« Ce qui regarde spécialement Orléans n'est pas suffisamment mis en relief »), et décide de ne pas attribuer la médaille à son auteur. Mais elle remet le sujet au concours, en souhaitant qu'il soit traité « au point de vue géographique », et en 1860 elle décerne le prix à l'auteur d'un mémoire « qui a abordé le sujet avec courage, l'a étudié avec érudition et l'a traité avec succès ».

En 1860 également, la Société met au concours le sujet suivant : « Examiner si la Beauce s'est associée au mouvement général de progrès imprimé à l'agriculture, et dans quelle mesure. Comparer la situation de cette contrée et celle de la Sologne au point de vue des améliorations réalisées de part et d'autre ». Prix : une médaille d'or de 400 francs. Mais il n'y a que deux concurrents, l'un n'a pratiquement rien fait, l'autre soutient que la Sologne est stérile par nature et que tous les efforts tendant à l'améliorer sont voués à l'échec ! La médaille n'est pas décernée.

En 1864, concours médical : « Dans toutes les fièvres intermittentes qui réclament l'emploi du quinquina, et surtout dans les fièvres pernicieuses, peut-on administrer avec un égal succès le sulfate de quinquina ou le quinquina en substance ? » Huit mémoires sont reçus et longuement analysés par la section de Médecine. La Société donne le prix à un médecin de Clermont-l'Hérault, auteur d'un mémoire de 120 pages, dont elle décide la publication intégrale. Certains concours ouverts sur des questions agricoles ont un énorme succès : on compte parfois jusqu'à trente-quatre concurrents.

En 1867, une discussion a lieu sur la question de savoir si le sujet du concours doit être conçu « en termes généraux » ou en termes spécifiques. On propose par exemple, pour un concours scientifique, de rédiger ainsi l'annonce : « Une médaille sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire adressé à la Société *sur un sujet scientifique*. La Société n'impose aucun programme aux concurrents, pourvu qu'ils se renferment dans les limites de sa circonscription. Elle les invite toutefois à traiter de préférence un sujet d'utilité pratique. » On décide de mettre cette formule générale à l'essai. Finalement on y renonce, sauf pour les concours d'histoire.

Voici les deux sujets mis au concours pour 1867 : 1^o Histoire : un travail concernant soit une localité importante de la circonscription, soit un des principaux établissements religieux, civils ou militaires, soit une période intéressante de l'histoire d'une ville, soit enfin un homme célèbre « ou utile » de la même circonscription. – 2^o Agriculture : un mémoire sur la situation actuelle de la Sologne, les améliorations réalisées depuis 25 ans dans cette contrée, son état actuel, et ce qu'il y aurait encore à faire pour mettre à profit toutes ses ressources. Les lauréats de ces deux concours recevront chacun une médaille en or de 400 francs.

En 1870, encore un sujet mis au concours par la section d'Agriculture : « Quelles sont les causes qui rendent une terre marnée impropre à la végétation des pins maritimes ? L'effet de la marne se fait-il sentir aux autres espèces de conifères forestiers, notamment au pin sylvestre et au Laricio ? Faire des recherches sur les moyens pratiques de neutraliser ces effets, et de ramener le sol à son état primitif ».

Mais les efforts de la Société ne sont pas toujours couronnés de succès. Il arrive de plus en plus fréquemment que le concours soit reporté ou même annulé, faute de candidats. Peu à peu, au fil des ans, ces concours organisés par la Société tendent à disparaître.

Il en va toutefois autrement de trois concours institués en exécution de legs à elle consentis par certains de ses membres. Ces prix, qu'on désigne par le nom des testateurs (prix de Morogues, prix Perrot, prix Davoust) vont tenir, tout au long du siècle et au-delà, une place importante dans la vie de la Société.

Prix de Morogues

En 1840, le baron Achille de Morogues, pair de France, lui fait un legs de 1 500 francs « pour récompenser le cultivateur qui a le plus contribué au progrès de l'agriculture dans le département du Loiret ». Le capital est converti en rente 3 %. Dans la pensée du testateur, les arrérages devaient suffire à un prix triennal. En fait, la Société attend que ces arrérages aient atteint une somme suffisante pour constituer le prix. Celui-ci est décerné pour la première fois en 1850 à un cultivateur de Châteaurenard. Il est ensuite décerné à intervalles irréguliers. En 1869, la Société élabore un règlement pour la distribution du prix. Elle décide de fractionner le département en quatre circonscriptions (correspondant aux quatre arrondissements), et d'attribuer le prix par roulement entre elles. Les ouvrages intellectuels et les inventions de mécanique qui auront contribué aux progrès de l'agriculture seront admis à concourir avec les travaux agricoles proprement dits. Le prix sera décerné tous les trois ans et consistera en une médaille d'or de la valeur de 400 francs. Ce dernier article est modifié en 1882 : désormais, le prix ne sera distribué que quand les arrérages cumulés auront produit la somme de 600 francs, le surplus étant reporté sur l'année suivante. Chaque prix se composera d'une médaille d'or de

100 francs et de 500 francs en argent. Une publicité est faite dans plusieurs journaux. En outre, la préfecture envoie des affiches à tous les maires de l'arrondissement concerné.

Pour juger du mérite des candidatures, chaque année la section d'agriculture nomme en son sein une « commission de visite des fermes ». La commission rend compte en détail de ses constatations. Elle propose, en 1883, d'attribuer une médaille d'or de 300 francs à un propriétaire exploitant pour « l'organisation exceptionnelle de sa terre, l'association du capital et du travail dans les conditions les mieux entendues, sa comptabilité nettement établie », ainsi qu'une médaille d'or de 100 francs (outre 200 francs en argent) à un fermier pour « son excellente tenue de ferme, basse-cour de premier ordre, régularité dans le paiement des termes ». En 1908, la Société autorise la commission de la section d'agriculture à louer une automobile pour visiter les fermes dont les tenanciers concourent pour le prix, et décide que la dépense afférente à cette location sera couverte par les intérêts du legs. En 1909, les deux candidats ne sont pas jugés dignes de recevoir la totalité du prix. L'un recevra une médaille d'or de 100 francs environ, l'autre « un objet d'art d'environ 50 francs ».

Prix Perrot

Sur le même modèle est fondé en 1871 un prix Perrot, du nom du conseiller à la cour d'appel d'Orléans, également agronome, qui a fait à la Société un legs de 3 000 francs. Le prix est solennellement décerné pour la première fois en 1884. En 1887, parmi les candidats figure un maraîcher « dont l'exploitation ne comprend que trois hectares à peine, dont deux en vignes et un en verger et jardin potager ». La Société déclare cette candidature irrecevable, aux motifs qu'un simple maraîcher « ne peut rentrer dans la catégorie des agriculteurs, et que la culture maraîchère, si bien dirigée qu'elle soit, ne saurait donner à l'agriculture la moindre impulsion et lui faire faire le moindre progrès ». Et, pour bien fixer les choses, elle décide « qu'on ne doit considérer comme agriculteur que le fermier ou le propriétaire dont l'exploitation nécessite l'emploi d'une charrue au moins ». En 1893, il n'y a aucun candidat pour le prix, à cause de la sécheresse : « Les meilleurs cultivateurs sont arrêtés par la crainte de montrer au jury leurs récoltes peu satisfaisantes ». En 1900, la Société accorde deux médailles de vermeil à des

cultivateurs de St-Lyé et d'Artenay, dont elle a visité les exploitations par une chaleur torride.

Prix Davoust

Un troisième concours est fondé par la Société en 1890 grâce au legs de 5 000 francs à elle consenti par Émile Davoust. Aux termes du testament, le capital sera placé en rente 3 % sur l'État français, et les revenus de la somme léguée seront employés à la fondation d'un prix quinquennal destiné à récompenser « un ouvrage d'art pur ou littéraire artistique (*sic*) ». Cette curieuse formule amène la Société à se poser en 1898 une grave question : l'art musical rentre-t-il dans l'art pur, et une œuvre musicale est-elle susceptible d'être récompensée comme une œuvre de peinture ou de sculpture ? Une commission *ad hoc*, chargée d'interpréter la volonté du testateur, revient avec une réponse négative : M. Davoust n'a pu avoir l'intention de récompenser une œuvre musicale ! La Société entérine cette opinion ... En 1900, elle décerne le prix à deux professeurs de dessin orléanais, après avoir écarté la candidature d'un Parisien, membre de la Société des artistes français, « dont l'œuvre n'avait aucun caractère orléanais » (alors que cette condition ne figure nullement dans le testament !) En 1905, moins chauvine, elle décerne le prix à deux architectes parisiens, Rapine et Moreau, auteurs, il est vrai, d'un projet de musée pour la ville d'Orléans. Les deux lauréats reçoivent la somme de 500 francs, outre deux médailles de vermeil.

Jusqu'à la fin du 19^e siècle, ces prix sont remis au cours de séances solennelles tenues à l'hôtel de ville, à l'Institut, à la préfecture ou au siège de la Société, sous la présidence du préfet, du maire ou du président. A partir de 1890, ils sont décernés en séance ordinaire. En 1905, le trésorier constate que « les revenus de nos legs, par suite des conversions successives de la rente, tendent à diminuer graduellement. Ainsi, les fonds du legs Perrot, qui rapportaient au début 141 francs, puis 98 francs après une première conversion, ne donnent plus qu'un intérêt de 84 francs. De même, le capital Davoust ne produit plus annuellement que 134 francs ». Il propose (en s'inspirant d'une clause du legs de Morogues) « de remédier à ces diminutions en consacrant tous les 10 ans une partie des arrérages à l'achat d'un titre de rente ». La diminution des rentes rend de plus en plus difficile l'exécution des legs. La situation

s'aggravera encore du fait de la première guerre mondiale.

Être dans la cité

Cette volonté d'action et de service, la Société la manifeste encore de bien des façons différentes. Loin de n'être qu'un club de gens distingués et un peu désœuvrés qui cherchent à passer le temps ensemble d'une manière agréable, elle multiplie les initiatives en vue de se rendre utile, ou tout simplement d'être « dans la Cité ».

Soutien à diverses entreprises

D'abord, elle soutient, intellectuellement ou même financièrement, et dans les domaines les plus variés, les entreprises qui lui paraissent dignes d'intérêt. Ainsi, dès 1818, elle encourage une manufacture de sucre de betteraves installée à Châteauneuf-sur-Loire, dont elle visite les installations, et dont elle accueille les dirigeants parmi ses membres correspondants. En 1840, à la demande du maire d'Orléans, un de ses membres, Fribourg, donne une conférence publique sur le télégraphe. En 1841, elle propose de prendre l'initiative des démarches à faire pour l'établissement d'une école préparatoire de médecine et de pharmacie à Orléans. En 1867, elle vote une subvention de 100 francs pour aider au financement de l'expédition de Gustave Lambert au pôle Nord, et renouvelle cette subvention en 1870. Mais Gustave Lambert ayant été tué à Buzenval, la Société récupère les 200 F et les donne en 1878 à la Société Internationale Africaine, dont l'objet est la lutte contre la traite des nègres.

En 1869, elle reçoit une étude « sur les jubés en général et sur la convenance du projet consistant à élever, dans l'église de Cléry, un jubé au sommet duquel serait placée une petite statue de la Sainte Vierge appartenant depuis très longtemps à cette église ». La section des Sciences et Arts est chargée de l'examen de cette étude. En 1870, la Société demande au préfet de la Seine de conserver les arènes de Paris. M. Vignat, député au Corps législatif, est prié d'appuyer cette demande. En 1878, le ministre de l'Instruction publique invite la Société à souscrire pour une somme de 100 francs à la publication d'un album reproduisant par l'héliographie les documents historiques anciens, sceaux, chartes, écritures, des archives des départements. Il est entendu que les souscripteurs

recevront un exemplaire de l'album. La Société vote la souscription demandée, mais propose aussitôt après « de renouveler à M. le Ministre la demande de la subvention de 300 francs qui était habituellement donnée à la Société, et qui se trouve suspendue depuis l'année dernière » ...

En 1879, elle agit, conjointement avec la Société archéologique et historique de l'Orléanais, auprès du maire pour que le nom de Stanislas Julien, éminent orientaliste orléanais, soit donné à la rue du Four-à-Chaux, « nom insignifiant et qui ne rappelle aucun grand souvenir » ... En 1884, la Société se joint à un vœu émis par la Société des Antiquaires de France, et tendant à ce que le Gouvernement prenne l'initiative d'un projet de loi destiné à assurer la protection des monuments anciens dans toute l'étendue du territoire national et des possessions françaises. En 1886, M. Salomon, professeur d'histoire au lycée d'Orléans, sollicite et obtient le concours de la Société en faveur de l'Alliance Française Universelle pour la propagation de notre langue aux colonies et à l'étranger. En 1900, à l'initiative d'un de ses membres, elle appelle l'attention sur les dangers que font courir les vipères aux ouvriers des champs et des bois, et émet le vœu que la destruction de ces dangereux reptiles soit encouragée par une prime qui pourrait être de 0,25 Fr par vipère. Cette prime serait payée à raison de 0,10 Fr par le département, 0,10 par la commune et 0,05 Fr par l'État

Mais il arrive qu'avec la meilleure volonté, elle ne puisse répondre favorablement aux demandes qui lui sont adressées. En 1883, M. Duplessis, professeur d'agriculture, lui annonce la création d'une station agronomique et d'un laboratoire de chimie agricole, et l'invite à souscrire à cette fondation en fixant elle-même le montant de sa cotisation annuelle. En « s'appuyant sur des considérations budgétaires », elle répond négativement.

Dans son activité au sein de la cité, il arrive à la Société de faire preuve de préoccupations sociales et humanitaires. En 1841, elle alloue une somme de 100 francs à la colonie agricole de Mettray en Touraine, fondée deux ans auparavant pour accueillir de jeunes délinquants et leur éviter la prison. En 1870, l'un de ses membres, Frémont, ayant signé un mémoire sur le problème pénitentiaire et l'intérêt d'adopter le système cellulaire, et ce mémoire ayant attiré l'attention du

ministre de l'Intérieur, son auteur est appelé devant la commission supérieure pour l'examen des questions relatives au patronage des jeunes détenus et des libérés adultes. Il y rencontre Faustin Hélie, l'éminent criminaliste, et développe son système tendant à moraliser les prisons et à combattre la récidive. En 1875, elle vote une somme de 100 francs pour les « Inondés du Midi ».

Consultations

En second lieu, la Société est consultée par les uns ou par les autres sur toute sorte de sujets, et donne volontiers les avis ou renseignements qu'on lui demande. En 1875, c'est le préfet qui la consulte sur une carte du Loiret, en cours d'élaboration. Elle fait observer respectueusement que Chécy a été placé à tort sur la rive gauche de la Loire ... Elle reçoit une circulaire du ministre de l'Instruction publique, accompagnée d'un questionnaire relatif à l'observation des « coups de foudre ». Elle est également consultée par la Société des Agriculteurs de France sur la situation forestière du Loiret, sur les maladies des arbres résineux, etc. En 1894, le même organisme lui adresse un questionnaire de nature économique : faut-il augmenter les droits sur les blés, et si oui, de combien ? La Société répond affirmativement sur le principe, et renvoie à la section d'Agriculture la question du quantum.

Délégations

La Société marque encore sa place dans le monde savant en déléguant, à de nombreuses reprises, certains de ses membres pour la représenter à droite et à gauche dans des jurys, colloques, congrès, manifestations diverses. Et ce n'est pas, pour les académiciens ainsi délégués, une petite charge : voyages, séjours plus ou moins longs à l'étranger ... À leur retour, les délégués rendent compte scrupuleusement de leur mission.

C'est ainsi, à titre d'exemple, qu'en 1875, la Société délègue certains de ses membres au concours régional d'agriculture de Blois ; qu'en 1880, elle envoie deux délégués à Paris pour l'élection d'un vice-président à la Société des Agriculteurs de France ; qu'en 1888, à la demande du ministre de l'Instruction publique, elle désigne un de ses membres pour la représenter au concours régional agricole de Châteauroux ; qu'en 1893, elle envoie un délégué au congrès de l'Alliance française à Paris ; qu'en 1894, elle

délègue un membre au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, à Caen ; qu'en 1904, elle envoie un délégué à la réunion annuelle de la Société des Agriculteurs du Loiret ; etc.

Ces délégations constituent pour la Société un fardeau particulièrement lourd lorsqu'il s'agit de la représenter, à la Sorbonne, pour la distribution annuelle des récompenses décernées aux membres des sociétés savantes des départements. Chaque année, à partir de 1868, le ministre de l'Instruction publique annonce qu'au printemps suivant aura lieu cette distribution, qui sera précédée de trois jours de lectures publiques, auxquelles les membres des sociétés sont invités à prendre part. Des cartes pour transport par le chemin de fer à prix réduit sont mises à la disposition de ces délégués. En 1906, il est précisé que la qualité de délégué donne droit à un retour gratuit de Paris au point de départ ... On voit que le ministre organise bien les choses, mais on frémit à la pensée de ces lectures interminables, et on imagine que les candidats aux délégations à la Sorbonne devaient être peu nombreux !

Générosités

Enfin, la Société sait se montrer généreuse et répond favorablement aux nombreux appels de fonds qui lui sont adressés de toute part, à une époque où le financement des projets est, plus qu'aujourd'hui, assuré par des fonds privés. D'où de très nombreux dons, allocations, subventions, souvent d'un montant peu élevé, mais qui n'en manifestent pas moins son sens de la solidarité. On relève ainsi dans ses comptes la participation à diverses souscriptions : pour l'érection d'un monument à Gutenberg, à la demande de la ville de Strasbourg (1840-42) ; pour une statue à l'astronome Leverrier, à la demande du président de l'Académie des sciences (1878) ; pour subvenir aux frais d'un monument élevé à la mémoire de M^{gr} Dupanloup, qui vient de mourir (1878) ; pour offrir une médaille à M. Louis Pasteur, à l'appel du Comité formé à cet effet (1882) ; pour l'érection d'une statue au général Chanzy et à l'armée de la Loire (1883) ; pour une statue de Becquerel à Châtillon-sur-Loing, pour le centenaire de Parmentier, pour une statue de Jeanne d'Arc à Reims, pour la publication d'une géographie de la Chine, pour l'érection d'une statue à Duhamel du Monceau sur une place de Pithiviers (1892), pour une statue de Lavoisier, pour une statue de

Lamarck (déjà, les sculpteurs ne manquent pas d'ouvrage à cette époque bénie !), etc.

Cette générosité a toutefois des limites. En 1884, la Société refuse de participer à une souscription lancée à Rouen par le Comité pour la célébration du bicentenaire de Corneille, de même qu'à la souscription lancée à Alès pour élever une statue au chimiste J.-B. Dumas. En 1887, recevant une lettre de la directrice de l'Union artistique catholique, l'invitant à prêter son concours pécuniaire à un projet de publication « d'un tableau synoptique en chromolithographie de la vie de Jeanne d'Arc », et à prendre part « à des combinaisons financières spéciales » (*sic*), elle refuse de s'associer à cette publication.

Ressources

Pour subvenir à tant de tâches diverses, à tant de généreuses contributions, pour répondre à tant de sollicitations, quelles sont donc les ressources de la Société ? Est-elle riche, est-elle pauvre ? Cela dépend ... L'examen de ses comptes montre que, même en ce siècle de grande stabilité monétaire, elle connaît des hauts et des bas.

La première et la plus évidente de ses ressources, ce sont les cotisations annuelles de ses membres. À l'origine, seuls les membres titulaires sont tenus de payer une cotisation, initialement fixée à 6 francs. Cette cotisation, manifestement insuffisante, augmente rapidement pour atteindre la valeur de 20 francs, qu'elle conservera pendant tout le 19^e siècle et au-delà.

En outre, lors de son élection, tout nouveau membre doit acquitter un « droit de diplôme », fixé d'abord à 25 francs, ensuite à 30 francs. Le nouveau membre reçoit en effet, lors de son intronisation, un document ainsi libellé : « La Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans a admis au nombre de ses membres (titulaires ou correspondants) Monsieur (nom du nouveau membre) et il a été arrêté que le présent diplôme lui serait délivré pour lui servir de titre. » Ce diplôme est tiré sur une plaque de cuivre gravée. La première plaque était au nom de « La Société des Sciences Physiques et Médicales d'Orléans ». Une nouvelle plaque est gravée à chaque changement de nom de la Société. On conscrvc picusement une plaque de cuivre ayant

servi à l'édition de ces diplômes, bien que l'usage en ait aujourd'hui disparu.

Ces droits de diplôme et ces cotisations suffiraient sans doute aux dépenses courantes de la Société. Ils sont, en revanche, cruellement insuffisants pour payer les frais d'impression de ses mémoires, cette impression constituant de loin le poste le plus important de ses dépenses. D'où la nécessité de solliciter régulièrement des subventions.

On note, en 1811, une subvention de 1 000 francs allouée par « l'empereur Napoléon », et, en 1814, une autre de même montant accordée par le roi Louis XVIII. Par la suite, il arrive que la Société reçoive une subvention d'un ministère, « à titre d'encouragement ». Mais ces subventions qui viennent de Paris demeurent exceptionnelles. Les deux autorités administratives qui subviennent régulièrement aux besoins de la Société sont le département du Loiret et la ville d'Orléans.

Les subventions du département sont ordinairement de 1 000 francs par an. Mais il arrive que le conseil général se fasse tirer l'oreille. En 1855, il voudrait que, sur les 1 000 francs d'allocation annuelle, 400 francs soient prélevés pour la distribution d'une médaille en or à l'auteur d'un mémoire littéraire ou scientifique. La Société proteste, en faisant valoir que c'est grâce à ces 1 000 francs qu'elle peut équilibrer son budget. Mais l'année suivante, le préfet fait savoir que le conseil général a maintenu sa décision et que la Société recevra 600 francs à titre de subvention et 400 francs pour l'acquisition d'une médaille d'or. La subvention départementale est ramenée en 1893 à 500 francs, puis, à partir de 1905, à 300 F ... En 1909, cette subvention réduite est jugée « antidémocratique » par le président, car « elle oblige les membres de la Société à une cotisation onéreuse, éloigne de nous les travailleurs de la pensée non fortunés, et nous oblige à refuser dans nos mémoires l'impression coûteuse de travaux très intéressants ». Et le président de conclure à l'adresse de ses confrères : « Tous nos efforts doivent tendre à faire relever cette allocation ».

Quant à la ville d'Orléans, propriétaire de l'immeuble où siège la Société, elle prend à sa charge tous les travaux nécessaires de réparations, améliorations et embellissement. Des ressources viennent encore des donations ou legs consentis à

la Société en argent ou en nature, mais on a vu que ces libéralités étaient peu nombreuses.

De tout cela, il résulte que le moral du trésorier connaît alternativement des phases d'anxiété (fréquentes) et d'euphorie (plutôt rares). En 1867, « après avoir entendu M. le trésorier, la Société, vu le résultat final, et attendu qu'il n'y a pas en caisse valeur suffisante pour faire face tant à l'arriéré qu'à l'exercice 1867, vote une cotisation de 21 francs à payer par chaque membre, savoir, 6 francs en argent et 15 francs soit en numéraire, soit en jetons ». En 1868, on constate un déficit de 95,85 francs. Pour le combler, la Société décide qu'une cotisation supplémentaire de 5 francs sera perçue de chacun de ses membres. En outre, « pour faire face aux dépenses de la caisse des jetons d'argent », elle vote « une cotisation de 15 francs à percevoir, en 1868, de chaque membre titulaire. »

Mais il arrive aussi que les comptes fassent apparaître un solde positif et que le trésorier soit heureux. En 1873, « attendu l'état satisfaisant de la caisse », il propose d'utiliser une somme de 400 francs pour recouvrir en véritable peau maroquinée les fauteuils et chaises de la salle des séances, et propose ensuite de fixer à 20 francs la cotisation de l'année. Ces propositions sont entérinées par l'assemblée, qui exprime en outre « des remerciements à M. Noël pour sa gestion de trésorier ». En 1878, le trésorier propose de prélever une somme de 2 000 francs sur l'encaisse de la Société et de déposer cette somme dans une maison de banque. Il est décidé que le dépôt aura lieu à la Caisse d'épargne de la ville.



Les temps modernes

Après la célébration du premier centenaire en 1909, les activités de la Société reprennent leur cours. Le siècle qui va de 1909 à 2009 sera marqué par sa transformation en Académie. En outre, on observe une évolution dans ses pratiques : elle se consacre moins que par le passé à répandre autour d'elle les bienfaits du progrès scientifique. Sa vitalité n'en est cependant pas amoindrie, et elle va, de plus en plus, élargir le champ de ses recherches et de ses connaissances. Sans délaisser pour autant son intérêt pour Orléans et le Loiret, on la verra

s'ouvrir au monde, et sortir de son pré carré pour aller voir ailleurs ce qu'il s'y passe.

Soutien aux arts

Dans les années qui précèdent la première guerre mondiale, la Société prend une décision importante. Sur le rapport de sa section des Sciences et des Arts, elle adhère, en 1910, à une pétition lancée par la Société du Droit d'auteur aux Artistes, pétition tendant à voir promulguer une loi protégeant les droits des peintres et sculpteurs lorsque leurs œuvres sont mises dans le commerce. Cette loi sera effectivement votée et instituera le « droit de suite » des auteurs sur leurs œuvres.

En 1911, la Société attribue le prix Davoust à Hippolyte Ribbrol, artiste peintre et professeur de dessin à Orléans.

Le 19 mai 1911, elle organise une séance « mondaine » à la salle Hardouineau. Plusieurs de ses membres, qui sont artistes, y exposent leurs œuvres. On a invité les membres d'honneur, ainsi que « de nombreuses dames qui ont répondu gracieusement à cette invitation ». Le président félicite les artistes exposants. « M. Destenay prend ensuite la parole et fait une savante étude sur l'histoire de la musique depuis le XVII^e siècle jusqu'à nos jours, de Schütz à Debussy ». MM. Refoulé, Coville, Pagel et Mlle Destenay interprètent enfin « de la façon la plus artistique et la plus distinguée quelques morceaux de différents maîtres. »

En 1911 également, le bibliothécaire Angot apprend que des livres de la bibliothèque ont été vendus ! Il s'en inquiète, et se plaint de ce que la commission compétente n'ait pas été consultée. Le secrétaire général « donne à ce sujet les explications nécessaires », le président répond aux critiques faites, et l'incident est clos ... On n'en saura pas plus.

En 1912, la Ligue française pour la protection des oiseaux sollicite le concours de la Société. Celle-ci décide « de donner à cette très intéressante ligue un appui moral », mais non un appui matériel, « étant donné qu'elle n'est pas exclusivement une société d'agriculture »

Cette période heureuse et féconde est malheureusement interrompue par la guerre.

Première guerre mondiale

L'immeuble de la rue Antoine Petit est occupé par la troupe de juillet 1914 à juillet 1915. Ensuite, les réunions reprennent vaillamment que vaillent, d'abord, selon un témoin, entre « quelques intrépides, venant échanger leurs impressions en fumant une cigarette », puis pour de véritables séances, avec communications. Mais ce n'est que le 17 janvier 1919, après quatre années de demi-activité, que reprennent les séances au rythme normal de deux par mois, et qu'on recommence à faire payer les cotisations, à distribuer les jetons de présence, etc. La Société déplore la perte de quatre de ses membres (deux titulaires et deux correspondants) morts au champ d'honneur.

L'entre-deux-guerres

Tout de suite après la guerre, on se rend compte que les conditions économiques ont changé. La cotisation passe de 25 à 30 francs pour les membres titulaires, à 10 francs pour les membres correspondants. En 1920, la Société ouvre un compte en banque. Le président insiste sur l'augmentation « désordonnée » des prix de l'imprimerie, augmentation qui, dit-il, empêchera la Société de faire éditer chaque année, comme autrefois, un volume de ses mémoires. Les travaux dont l'impression sera votée paraîtront donc au fur et à mesure des possibilités, dans l'ordre de date des votes.

Selon les circonstances, la Société fixe autoritairement la valeur des jetons de présence, et l'on a parfois la fâcheuse impression que ses décisions s'apparentent à des manipulations ... En 1925, la valeur des jetons de bronze est abaissée à un franc, celle des jetons d'argent à trois francs. Trois ans après, en 1928, on décide à l'unanimité de rétablir les jetons d'argent (apparemment supprimés entre-temps) : un de ces jetons vaudra sept jetons de bronze. Les jetons d'argent ne pourront pas servir à se libérer des cotisations. De plus, le trésorier pourra n'accepter le remboursement des jetons d'argent que jusqu'à concurrence d'un certain chiffre. En 1937, la valeur de remboursement des jetons de bronze est portée d'un franc à deux francs ...

En 1920, le préfet demande à la Société de s'intéresser aux travaux d'une Commission départementale destinée à établir un plan de

conservation des agglomérations présentant un intérêt artistique, historique ou pittoresque. Il est décidé que le président assistera à la prochaine réunion de cette commission. La même année, le directeur des Beaux-Arts demande le concours des sociétés savantes orléanaises pour établir l'inventaire des édifices du département qui devraient être classés.

En 1921, le président, après avoir rappelé l'état de la bibliothèque, dont l'installation défectueuse est due à l'exiguïté du local disponible, présente un projet de transfert à la bibliothèque municipale du fonds de livres et de revues que possède la Société. « M. le bibliothécaire en effectuerait le classement dans une salle spéciale. Nous en garderions la propriété et l'usage, permettant seulement qu'il soit consulté ». Cette proposition est acceptée à l'unanimité. À la séance suivante, il est précisé que le maire ne voit pas d'inconvénients à ce que la bibliothèque de la ville reçoive nos collections, mais il est bien entendu que, la Société restant propriétaire des ouvrages, la ville ne prendra aucune responsabilité en cas d'incendie ou de force majeure. Ce transfert a lieu effectivement de 1923 à 1925. On ignore ce qu'est devenu ce dépôt ... Ce qui est certain, c'est que notre bibliothèque a été reconstituée depuis, puisque le nombre des ouvrages dont le classement est effectué à partir de 1993 est évalué à 2 000. En 1929, la Société accepte le dépôt aux Archives départementales de divers manuscrits provenant de l'Académie royale d'Orléans, de la Société royale d'Agriculture de la Généralité d'Orléans, de l'École de chirurgie et du Collège de médecine d'Orléans.

La Société continue à décerner les prix dont la fondation a été instituée par legs. En 1919, elle attribue le prix Davoust à Bérard, sculpteur, et à Cordonnier, peintre. En 1931, elle partagera le prix entre Luc Maliba, sculpteur, et René Berthelot, compositeur de musique, renonçant ainsi à considérer que le testateur n'avait pas voulu récompenser les musiciens. En 1922, le prix de Morogues, décerné à un fermier de Vennecy, s'élève à 800 francs. En 1936, compte tenu de l'érosion monétaire, il passe à 1500 F en espèces, et est décerné à Guillaume Gidoïn, jeune agriculteur de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, qui a amélioré la production des cerisiers en plantant des arbres basse tige et en introduisant dans la région des variétés nouvelles, « notamment le bigarreau Marmotte qui réalise des prix très élevés aux Halles » ... En 1926, le prix Perrot est partagé entre

un fermier de Bellegarde et un propriétaire exploitant de Saint-Hilaire-sur-Puiseaux.

Par ailleurs, la Société est toujours sollicitée par divers organismes ou autorités. En 1928, la Chambre de commerce d'Orléans lui demande de collaborer à un ouvrage sur Jeanne d'Arc, qui serait publié en 1929, à l'occasion du cinquantième centenaire de la délivrance d'Orléans. On décide d'attendre d'être plus amplement informé pour prendre une décision. L'année suivante, le maire d'Orléans invite la Société à lui faire connaître son avis sur le concours littéraire ouvert à la même occasion, et à désigner deux de ses membres pour faire partie du jury. La Société désigne MM. Fauchon et Charpentier. D'autre part, le comte Gaston d'Illiers est désigné par l'assemblée pour faire partie du jury du concours des façades et étalages.

En 1930, à la demande du préfet, et en application de la loi récente du 2 mai 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites, la société envoie un délégué à la commission départementale nouvellement créée.

En 1933, le président accepte de représenter la Société à la commission préparatoire du Congrès des écrivains, qui se tiendra à Orléans en 1934. Il accepte également, répondant à une demande du proviseur du lycée, de faire partie du comité qui préparera le centenaire de la naissance du grand helléniste Anatole Bailly, qui fut membre de la Société.

En 1936, on se préoccupe de la sauvegarde du patrimoine national. La Société signe une pétition lancée par le Comité pour la défense du classement des monuments historiques, au sujet de la cession à l'Amérique de la chapelle de Saint-Hubert, à Chauvirey-le-Châtel, cession faite à titre de reconnaissance pour l'aide apportée par M. Rockefeller à l'État français dans la conservation de son patrimoine artistique ! Cette chapelle avait été d'abord classée, puis déclassée. Le Comité a estimé cette cession inopportune, et a sollicité l'appui de toutes les sociétés savantes de France pour adresser aux pouvoirs publics une protestation motivée.

En 1937, la Société participe, par plusieurs de ses membres, aux travaux du Comité départemental de préparation à l'Exposition de 1937. La même année, elle est invitée à participer

au 13^e congrès des écrivains de France, qui se tiendra à Rouen en juillet. Maurice Genevoix, qui fait partie du comité permanent de ce congrès, est tout désigné pour la représenter.

Deuxième guerre mondiale

Et c'est de nouveau la guerre. Le 19 octobre 1939, dans sa séance de rentrée, la Société, privée de plusieurs de ses membres par la mobilisation, décide de modifier temporairement certains de ses usages « pour adapter son fonctionnement aux difficultés du temps de guerre ». À partir de 1939 et jusqu'en 1945, les séances, de bimensuelles qu'elles étaient, deviennent mensuelles. Les procès-verbaux ne contiennent à peu près rien sur la vie de la Société, si ce n'est les souhaits de bienvenue du président aux nouveaux membres, et les résumés des communications.

Le 15 novembre 1940, le président communique à la section d'Agriculture une circulaire préfectorale relative à la mise en culture des terres abandonnées. C'est l'époque du « retour à la terre », et l'on note un regain d'intérêt pour la mise en valeur de la Sologne.

C'est également l'époque de la politique en faveur de la famille. Le 17 novembre 1941, par lettre du commissaire général à la Famille, le président (D^r Courgeon) est prié de bien vouloir « s'intéresser personnellement, et avec l'autorité qu'il tient de sa compagnie, à la campagne d'opinion entreprise en faveur de la Famille française sur l'ordre du Chef de l'État ». Le 21 mai 1943 encore, le commissaire général à la Famille demandera à la Société d'appuyer de l'influence dont elle dispose l'œuvre nationale qu'il dirige.

16 janvier 1942 : le président rend compte du mandat qu'il exerce comme représentant de notre Société à la commission départementale des Monuments naturels et des Sites. Cette dernière, réunie d'urgence à la préfecture, a proposé que soit classé comme site l'ensemble de la propriété du Couasnon, à Olivet. Cette proposition devant interrompre, pendant la durée de l'instance, les tentatives précipitées de mutilations irréparables, il est permis d'espérer qu'elle n'est pas arrivée trop tard.

Les Allemands récupèrent, partout où ils le peuvent, le bronze de nos monuments pour les besoins de leur armement. Le 20 février 1942, à propos du déboulonnage de la statue de Pothier, le D^r Courgeon fait remarquer que la Société possède, dans une niche de son escalier, un buste (heureusement en plâtre !) du célèbre jurisconsulte. Le 20 mars, en guise de dernier adieu à la statue de Pothier, il rappelle que l'idée d'ériger ce monument et l'initiative d'une souscription nationale ont eu leur origine dans notre Société.

7 août 1942 : le président donne connaissance d'une circulaire de l'association dénommée « les Amis de la Belle France », émettant l'idée d'unir par un lien permanent, afin de développer leurs moyens d'action, tous les groupements qui s'intéressent à la sauvegarde ou à la mise en valeur des beautés naturelles et du patrimoine artistique de notre pays. Il ne s'agit encore là que du recensement préalable des bonnes volontés et des compétences, disposées à former une fédération en vue d'une activité concertée.

3 sept. 1943 : la Société reçoit du ministère de l'Information (secrétariat général à la Propagande) une circulaire adressée aux associations qui contribuent au maintien de l'activité intellectuelle dans notre pays. Il s'agirait, après enquête près des groupements intéressés, de favoriser l'accomplissement de leur œuvre.

17 septembre 1943. Le préfet du Loiret désigne le D^r Courgeon, président, et Louis d'Illiers, membre titulaire, pour faire partie de la sous-commission de la Reconstruction, chargée d'examiner le projet d'urbanisme de la région d'Orléans. Ainsi représentée, la Société pourra intervenir dans l'orientation et la coordination de ces études.

17 mars 1944. Lettre du préfet qui demande de lui signaler les plantations d'arbres qu'il convient de protéger comme « sites » appartenant au patrimoine artistique du Loiret et d'exempter, à ce titre, des réquisitions de bois. (En 1966, la Société constatera avec tristesse que les avis de la commission des Sites sont peu suivis : une partie des arbres du boulevard Rocheplatte et du boulevard Jean-Jaurès va disparaître ... En décembre 1970, elle s'associera à une pétition en vue d'empêcher la construction d'une route Gien-Blois passant au-dessus du canal de la Loire, et

regrettera que la commission des Sites du Loiret ne se soit pas réunie depuis juillet 1969).

En 1944 également, un membre de la section des Sciences donne de larges aperçus sur les résultats curieux des travaux de la physico-chimie contemporaine. (Ces recherches d'« ersatz » ont été poussées très loin par les Allemands, pour les besoins de la guerre). Au point de vue pratique, leurs applications ont permis d'obtenir soit des produits jouissant de nouvelles propriétés, soit des produits de remplacement très appréciés dans les circonstances actuelles. C'est grâce à ces recherches scientifiques que nous avons pu faire face, par des créations synthétiques, à la pénurie de matières premières naturelles, d'où une véritable révolution dans les industries des carburants, des matières plastiques, des corps gras, des textiles, du caoutchouc, des peintures et vernis.

Le 16 août 1944, Orléans est libérée.

L'après-guerre : de la Société à l'Académie

Après la guerre, la Société reprend ses activités au rythme normal de deux séances par mois. En attendant sa transformation en Académie, cette période est marquée, d'abord, par des difficultés financières récurrentes, ensuite, par des changements notables affectant l'organisation des séances, enfin, par l'entrée des femmes dans la Société.

Difficultés financières. Le problème des mémoires.

Pendant la guerre, la publication des mémoires de la Société s'est faite sous forme de résumés. Le recueil des mémoires, non relié, était imprimé et publié chaque année.

On pouvait espérer qu'une fois la paix revenue, les conditions d'une publication normale seraient à nouveau réunies. Il n'en fut rien, et l'aspect des recueils de mémoires tels qu'ils furent publiés jusque vers 1990, soit pendant près de cinquante ans, donne une idée des difficultés que rencontrèrent alors les trésoriers pour maintenir à flot les finances de la Société. La raison en est simple : la très forte inflation que connut la France pendant cette période déséquilibrait les relations économiques. Il en allait notamment ainsi pour une

association comme la nôtre, dont l'existence matérielle était essentiellement subordonnée aux subventions qu'elle pouvait recevoir des autorités publiques.

Dès lors, l'histoire de cette période est un long combat mené par les dirigeants de la Société pour obtenir les fonds nécessaires à son activité, et notamment à l'édition des mémoires, dont l'impression représente le poste le plus important de ses dépenses. On n'entrera pas ici dans le détail fastidieux des démarches effectuées. On en retracera seulement les grandes lignes. Il s'agit, d'une part, de trouver une solution la moins onéreuse possible pour l'impression des mémoires, d'autre part, de se procurer les ressources suffisantes.

Sur le premier point, plusieurs solutions sont successivement adoptées. Un imprimeur orléanais ayant fait un prix que la Société estime trop élevé, elle s'adresse d'abord à un imprimeur de Blois qui fait de meilleures conditions. Le directeur des Impôts à Orléans exempte la Société de la TVA sur l'impression des mémoires. En 1971, le président, qui se trouve être un haut magistrat à la cour d'appel, s'adresse à l'imprimerie administrative de Melun, dont la main-d'œuvre est pénitentiaire ... En 1973, les mémoires sont effectivement édités par cette imprimerie. Mais voici qu'en 1974, elle augmente ses tarifs ! Il devient impossible de faire éditer les mémoires sous forme imprimée, et on décide de les ronéotyper, un membre de la Société mettant à la disposition de celle-ci sa machine Gestetner ! C'est le règne de la débrouillardise. Il en résulte une économie importante, mais à la longue le système n'apparaît pas viable. On se tourne alors, une fois de plus vers la mairie, qui donne son accord en 1975 pour l'impression des mémoires en offset par l'imprimerie municipale, ce qui permettra de revenir au format d'origine. Mais en 1978, l'imprimerie municipale cesse d'imprimer gratuitement nos mémoires : d'où, à nouveau, grosses difficultés budgétaires ...

Quant aux fonds nécessaires, ils proviennent toujours des cotisations et des subventions. Les premières sont régulièrement augmentées (elles passent, pour les membres titulaires, de 30 francs en 1970 à 400 francs en 1993). Les secondes font l'objet de demandes adressées sous tous azimuts. En plus des subventions qui viennent de la mairie et du conseil général, et

qui sont régulièrement revalorisées, des demandes sont adressées, avec des fortunes diverses, au Centre national des Lettres (qui subordonne le maintien de son aide à la preuve que nos activités sont « spécifiquement littéraires » ...), à la Direction des Affaires culturelles, à la Caisse régionale du Crédit agricole, au Syndicat des industries métallurgiques du Loiret, à la Caisse d'Épargne, etc.

Les présidents et trésoriers successifs de la Société s'ingénient à trouver des moyens de la faire mieux connaître. En 1979, il est décidé de commémorer son 170^e anniversaire par une séance publique qui aura lieu au Centre Péguy, et dont on espère « qu'elle attirera sur notre Société l'attention (et la bienveillance généreuse) des administrations et organismes officiels ». Des démarches sont effectuées auprès du journal *La République du Centre* pour qu'il accepte de faire paraître des comptes rendus de nos réunions.

Malgré tous ces efforts, et malgré la générosité jamais défaillante de la municipalité et du conseil général, la situation financière reste tendue jusqu'au début des années 1990.

Organisation des séances

On a vu que depuis 1907, les séances avaient lieu les premier et troisième vendredis du mois, à 20 h 30. De plus en plus, certains académiciens manifestent le désir de voir modifier ces jour et heure.

Le bureau, en 1969, s'attaque d'abord au problème du jour. Une commission de onze membres (les six membres du bureau, plus cinq membres élus) est chargée d'étudier la question et de présenter à la Société une modification du jour des séances. Sur la proposition de cette commission, le règlement, modifié, dispose désormais (art. 11) : « Les séances ont lieu aux dates fixées par le président, en principe deux fois par mois. » Cette formule souple ne réussit pas à résoudre le problème : on n'arrive pas à se mettre d'accord sur un nouveau jour. En février 1970, le président, après consultation du bureau, tranche : les séances auront lieu désormais le jeudi en principe ; mais, pendant une période d'essai, on alternera le jeudi et le vendredi ! Il apparaît que le problème est décidément plus ardu qu'on ne le pensait. On n'avance pas ! En 1975, le bureau décide de prendre le problème à bras le corps, et

ouvre « une discussion sur l'opportunité du choix du vendredi pour nos réunions ». Ceux qui veulent abandonner le vendredi font valoir que ce jour de la semaine « est devenu le jour à la mode pour les dîners mondains » (!), que c'est aussi le jour d'arrivée des enfants pour le week-end, que de nombreux organismes se réunissent ce jour-là (Rotary, ciné-club ... théâtre ... conseil de prudhommes ...) Une nouvelle commission, composée de la même façon que la précédente, mais intégrant les présidents de section, se réunit pour dégager un avis qui sera soumis au scrutin. Le 7 mars 1976, enfin, on vote : il y a une nette majorité en faveur du jeudi. Le règlement est modifié en conséquence, et les premier et troisième jeudis du mois deviennent ainsi nos jours de séance, sauf circonstances exceptionnelles.

Reste à régler la question de l'heure. Depuis longtemps, on déplorait que l'heure tardive de la fin des communications ne permît pas, le plus souvent, un débat intéressant. Le président rappelait que les séances devaient commencer strictement à 20 h 45, et que la durée des communications ne devait pas dépasser 50 minutes, les séances se terminant en principe à 22 h 30. La modification de l'horaire est décidée (plus facilement que celle du jour) le 6 février 1986 : il est décidé que les séances commenceront à 18 heures précises à partir du 20 février, afin de faciliter les déplacements des participants, particulièrement en hiver ... On rappelle à cette occasion que les communications ne doivent pas dépasser une heure afin que le débat terminal ne soit pas écourté. Ce changement d'horaire entraîne la démission de rares membres de la Société. Par la suite, on décide d'avancer d'un quart d'heure l'heure d'ouverture des séances, et on institue une liste de présence que les membres sont appelés à signer pour éviter des erreurs ou omissions dans les comptes rendus des réunions.

La première femme

Le 2 avril 1861, la Société avait reçu en son sein, comme membre correspondant, une femme de lettres, Esther Sezzi, qui avait lu devant l'assemblée deux poèmes de sa composition : *Le Chien de l'Hospice* et *L'Incendie d'une fabrique*, lesquels avaient été très applaudis.

Mais, ce cas excepté, la Société restait rigoureusement masculine. Il faut attendre 1965 pour qu'une femme soit admise au nombre de ses

membres. Cela dit, nous devançons de 15 ans l'Académie française⁵ ... Cette première élection féminine est assez rapidement suivie de plusieurs autres, et nos consœurs tiennent bientôt toute leur place dans la vie de la Société, soit par des communications nombreuses et de qualité, soit en participant à son administration, y compris à la présidence.

Cette accession des femmes aux fonctions administratives pose inmanquablement le problème de la féminisation des fonctions : dira-t-on « M^{me} la présidente » ou « M^{me} le Président » ? La question se pose tout de suite en ce qui concerne les fonctions (peu recherchées) de « secrétaire particulier⁶ » dès lors qu'elles sont dévolues à une femme. Celle-ci n'entendant pas se voir qualifier de « secrétaire particulière », appellation qu'elle juge équivoque, on décide que ladite secrétaire ne sera pas « particulière » mais « administrative ». Plus généralement, on opte pour la féminisation des fonctions, de sorte que la première femme accédant aux fonctions présidentielles sera bien « la présidente » et non « le président ».

Travaux d'amélioration

Pendant cette période, l'immeuble qui constitue le siège de la Société fait de nouveau l'objet de travaux financés par la municipalité. Les façades sur cour sont ravalées, la véranda est refaite. Le mobilier est également restauré, notamment les fauteuils dont l'état appelait de toute urgence une restauration. La mairie fournit en outre une quinzaine de sièges. En 1974 est modifié le voltage du courant électrique : de 110, on passe à 220. L'année suivante, des travaux d'aménagement sont exécutés par des membres de la Société pendant les vacances : peinture du couloir d'entrée, remplacement du tapis vert des tables, pose de rideaux sur les portes des armoires-bibliothèques.

Mais la même année 1975 voit poindre une menace sur notre lieu de réunion, qui risque de nous échapper si les projets du conseil municipal se réalisent. Le bruit court en effet que le pâté de maisons contenant l'immeuble et s'étendant

jusqu'au mail serait affecté « à une maison des syndicats ». Il s'agit donc d'organiser rapidement notre défense, d'abord en cherchant des alliés que nous pouvons trouver par l'accueil dans notre local (avec l'accord de la mairie, s'entend) de la Société Littéraire et Artistique de l'Orléanais (SLAO), actuellement sans domicile fixe ! Le Comité de protection des villes d'art peut également faire valoir que cette maison est le siège de sociétés savantes depuis de très longues années, après avoir été celui de l'École de chirurgie et de médecine. Mais on apprend bientôt qu'il s'agissait d'une fausse alerte : il s'avère seulement que la maison voisine serait transformée en lieu de réunions pour un syndicat, la CGT.

Toujours en 1975, importante amélioration : la mairie envisage l'installation du chauffage central dans l'immeuble, « ce qui, dit le procès-verbal, nous ouvre une perspective optimiste ». Les travaux d'installation du chauffage central au gaz, confiés à l'entreprise Champel, sont réalisés en 1976. Il se trouvera un académicien grincheux pour estimer que le chauffage central est « plus onéreux, moins pittoresque et pas plus efficace que notre poêle et notre cheminée » ...

En dépit de ces travaux bienvenus, il reste encore beaucoup à faire. En 1975, notre bibliothèque, faute de place, expatrie certaines réserves à La Source. En 1984 encore, on note : « Le point faible du siège de notre Société est certainement la vétusté et l'absence de tout confort des toilettes » ...

La Société rémunère toujours une concierge, qui assure non seulement la garde et l'entretien de l'immeuble, mais encore certains services, tels que la distribution des convocations aux académiciens (du moins à ceux qui n'habitent pas trop loin). En 1966, la concierge, Mme Roux, reçoit la médaille d'argent du travail. En 1974, à l'occasion de ses 85 ans, la Société lui offre un « robot Marie ». Mais son âge et son mauvais état de santé ne lui permettent plus guère d'assurer son service, de sorte qu'elle est obligée de se faire remplacer par une nièce ou par un neveu. La Société renoncera finalement aux services d'un concierge.

Équipement. Archives

Malgré ses difficultés financières, et compte tenu du succès des « séances avec diapositives », la

⁵ Marguerite Yourcenar a été élue à l'Académie française en 1980.

⁶ Le secrétaire particulier ou administratif est chargé de la rédaction des procès-verbaux des séances.

Société décide en 1971 « l'achat d'un écran et d'un appareil de projection en remplacement de celui, assez vétuste, actuellement utilisé ». En attendant, le chanoine Madelin, membre titulaire, propose de lui prêter un appareil appartenant au grand séminaire, « moyennant une petite rétribution ».

1979 est une date importante en ce qui concerne nos archives. Un préposé du service des Archives départementales prend en charge le classement des nombreux documents qui sont entassés dans nos placards, après quoi la Société passe avec ce service un contrat de dépôt de nos archives. Il sera d'ailleurs toujours possible de résilier ce dépôt moyennant un préavis de trois mois. Les documents les plus intéressants seront microfilmés. Nous aurons donc non seulement l'avantage de posséder un inventaire à jour, mais aussi l'assurance que nos documents seront protégés contre toute détérioration.

En 1986 sont effectués plusieurs essais de sonorisation de la salle des séances, « à l'intention de ceux parmi nous dont l'oreille est le plus paresseuse ». Il s'agit d'une dépense importante (6 500 francs environ), justifiant une demande de subvention spéciale.

Toujours dans la cité

Au cours de cette période, et malgré ses difficultés financières, la Société poursuit sa politique de présence au sein de la cité. En 1968, elle envoie deux délégués au congrès national des sociétés savantes qui se tient à Tours du 4 au 9 avril. En 1971, elle effectue des démarches auprès du ministre des PTT pour obtenir l'édition d'un timbre-poste à la mémoire de Pothier. Finalement, le timbre sera à l'effigie de ... Max Jacob. En 1973, elle accorde son « patronage moral » au sauvetage du moulin d'Artenay, « séduisante image pour les touristes arrivant dans le Loiret par la Beauce quelque peu aride. » En 1974, l'Association nationale pour la protection des villes d'art lui demande, ainsi qu'à d'autres groupements orléanais, de se joindre à elle pour renforcer son action de défense du patrimoine artistique. Les académiciens donnent volontiers leur accord pour cette adhésion qui corrobore la vocation de notre Société. En 1987, le président représente la Société à la réunion préparatoire de la commémoration de la Fête de la Fédération à Orléans.

Dans le même temps, la Société opère un rapprochement avec trois autres sociétés savantes orléanaises : la Société archéologique et historique de l'Orléanais, la Société des Naturalistes orléanais et l'Association Guillaume Budé. Ce rapprochement est d'autant plus facile que plusieurs des nôtres sont également membres de ces autres organismes. En 1967 est organisée une réunion des quatre sociétés à la bibliothèque municipale. Notre société y est représentée par M. Soulas, la Société archéologique par Me Bauchy, l'association Guillaume Budé par M^{gr} Brun, la Société des Naturalistes orléanais par M. Sougy.

En 1970, nouvelle séance commune de quatre sociétés savantes orléanaise, la Société Dante Alighieri prenant cette fois la place de la Société des Naturalistes. Thème proposé : le XVI^e siècle à Orléans. Mais ce thème n'est pas retenu, ayant déjà été traité à l'occasion de la création de l'Université Orléans-Tours. Finalement, on traitera d' « Orléans sous le premier Empire ». Et l'on distribue les rôles : notre Société traitera du Code civil et du rôle de Pothier à cette époque, une autre parlera du séjour de Marie-Louise et du prince impérial à Orléans dans les journées qui précéderent l'abdication de Napoléon à Fontainebleau, etc.

Ces réunions communes des sociétés savantes orléanaises se maintiennent vaillamment que vaillent dans les années qui suivent. On y décèle une fructueuse émulation, mais aussi parfois des froissements de susceptibilités ... Les académiciens sont des hommes ! Peu à peu, ces réunions tombent en désuétude. En 1978, il en est envisagé une pour célébrer le premier centenaire de la mort de M^{gr} Dupanloup. Le 8 février 1980 encore, dans la salle de la bibliothèque municipale et sous la présidence du maire G. Galloux, le président de la Société archéologique et historique évoque l'évolution urbaine d'Orléans d'après les plans anciens de la ville.

Nouvelle modification du règlement

En 1968, le procureur général Thépaut, nouvellement élu président, fait approuver le principe d'une modification du règlement, « largement dépassé par les circonstances actuelles ». Comme toujours, on commence par créer une commission, constituée des cinq membres du bureau et de cinq membres élus. La modification du règlement est soigneusement

préparée : chaque membre de la commission reçoit une photocopie des statuts et de l'actuel règlement. Tous les membres de la Société peuvent faire parvenir leurs observations au président. Le 14 mars 1969 est convoquée une assemblée générale extraordinaire. Les principales modifications adoptées sont relatives :

1° au nombre des sections, qui passe de quatre à trois : Agriculture, - Sciences, - Belles-Lettres et Arts. C'est ainsi que la section de Médecine, au passé vénérable mais dont l'activité, depuis quelque temps, était des plus réduites, disparaît. D'autre part, le nombre de membres par section n'est plus fixé à quinze mais sera au minimum de douze, le maximum pouvant être supérieur à vingt ;

2° au mode d'élection des membres titulaires. On abandonne un système trop rigoureux, dont la complexité rendait parfois les élections difficiles. Désormais, pour être élu, un candidat devra seulement obtenir les deux tiers des voix, avec un minimum de 12 voix. Pour les élections au bureau, le quorum est de 21. L'élection est acquise par une majorité des deux tiers, ou par la majorité absolue au troisième tour de scrutin. La procédure est simplifiée : il suffit désormais de l'avis de la section intéressée, porté dans une séance à la connaissance des titulaires, et d'un vote, dans les conditions ci-dessus, à la séance suivante. Malgré ces simplifications, il arrivera encore que le quorum ne soit pas atteint, et qu'une élection doive être reportée.

En ce qui concerne l'organisation des séances, on essaie, toujours en 1969, une nouvelle formule. Au lieu de consacrer chaque séance à la lecture d'une seule communication, on programmera de temps à autre une « séance libre », consacrée à la « discussion de questions diverses ». Le but est de permettre aux membres de la Société qui ont une communication à faire mais ne veulent pas y consacrer une conférence, de présenter à l'assemblée soit un document intéressant, soit l'étude rapide d'un livre, soit une édition particulièrement réussie, soit encore une question à discuter dans un temps assez court (dix minutes en principe). Les académiciens qui voudront profiter de cette possibilité rédigeront le motif de leur communication et le remettront en début de séance au président, de manière à permettre à celui-ci d'organiser les débats. Cette nouvelle formule est mise à l'essai, avec un certain succès, le

7 février 1969, la personne qui devait faire une communication ce jour-là ayant fait faux bond. Le nouveau système est légèrement modifié en novembre 1969 : il est demandé que les membres désireux d'évoquer un sujet de leur choix fassent parvenir le titre de leur intervention 15 jours avant la date de la séance. On aboutit parfois à une salade de « micro-sujets ». Ainsi, le 12 janvier 1973, les membres de la Société entendront successivement parler de « l'hémophilie des Romanov », du « mal des montagnes » et de la « névrose de sainte Thérèse de Lisieux » ...

En 1971, on met à l'essai une autre formule. Il s'agit cette fois de grouper une dizaine de communications autour d'un thème commun, et de les programmer sur plusieurs séances. Le premier thème retenu est : « Les résidences secondaires ». On aura ainsi sept communications portant sur la définition des résidences secondaires, sur leur architecture, leur éloignement, leur implantation dans l'Orléanais et la région Centre, leur multiplication ... Cette formule ne paraît pas avoir eu le succès escompté.

En revanche, les communications illustrées par des projections de diapositives suscitent un véritable engouement. Il arrive même que la projection soit accompagnée de commentaires en vers alexandrins !

Le renouveau

À partir des années 1990, les dirigeants successifs de la Société déploient un surcroît d'énergie pour améliorer son fonctionnement, la faire mieux connaître à l'extérieur, lui procurer des ressources nouvelles, obtenir que les locaux où elle se réunit soient embellis et transformés, rajeunir ses cadres, parvenir à une édition correcte de ses mémoires. Tout cela aboutit, en 1996, à lui conférer la nouvelle dénomination d'Académie.

L'immeuble, malgré tous les travaux que la municipalité y a fait faire dans le passé, souffre encore d'une certaine vétusté. La fenêtre du bureau ne ferme pas, ce qui rend le chauffage de la pièce très aléatoire ... Surtout, les pièces du rez-de-chaussée à droite du couloir, autrefois à usage de conciergerie, sont inutilisables. En 1995, on décide de prendre le taureau par les cornes. Une visite de nos locaux par les services de la ville permet de définir les travaux indispensables à une rénovation de l'immeuble : peintures, installation de sanitaires

notamment. Si cet ensemble historique est convenablement restauré, il pourra donner lieu, à l'occasion de futures journées « portes ouvertes », à une visite éventuelle du public. Les travaux sont réalisés à partir de 1996, à la satisfaction générale.

Parallèlement, on prend à bras le corps le problème du coût de la publication des mémoires, les frais d'édition par un imprimeur paraissant décidément insupportables. En 1993, des démarches sont effectuées auprès du Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM), implanté à Orléans-La Source, démarches facilitées par le fait qu'un membre de cet organisme a été récemment élu membre correspondant de la Société. Nos mémoires seraient imprimés dans un format 21 x 29,7, à un prix inférieur de plus de moitié à celui demandé par notre imprimeur habituel. Les communications d'une année entière pourraient être ainsi réunies en une seule brochure et intégralement reproduites, éventuellement avec des illustrations. On y voit aussi la possibilité de résorber le retard apporté à la publication. C'est ainsi que dès octobre 1993, les mémoires de l'année 1990 sont édités dans une présentation élégante. Il en résulte pour la Société une forte économie.

Du coup, la situation de la trésorerie s'améliore sensiblement. Les académiciens consentent eux-mêmes un effort en acceptant une augmentation substantielle de leurs cotisations : celles-ci, en 1995, représentent 45 % des recettes. Les subventions attendues de la ville, du département et maintenant de la région Centre, demeurent toutefois indispensables.

Et c'est ainsi qu'on s'achemine résolument vers la transformation de la Société en Académie. Cette transformation a d'ailleurs elle-même une longue histoire ...

L'Académie

En 1982, la question s'était déjà posée de savoir si l'appellation « Académie de l'Orléanais » ne remplacerait pas avantageusement celle de « Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans ». Les partisans du changement faisaient valoir que cette dernière dénomination était bien longue. Mais d'autres soutenaient qu'elle n'était pas dénuée de charme et soulignait notre historicité de société dite « savante ». Le 21 juin 1984, le président, d'accord avec le bureau et pour

répondre au désir de la mairie d'Orléans exprimé à plusieurs reprises, propose le titre d' « Académie de l'Orléanais » avec, en sous-titre, « Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts de l'Orléanais ». On lui oppose que le nom d' « Académie », déjà envisagé en 1958, avait été rejeté comme susceptible de créer une confusion avec l'Académie d'Orléans (de l'Éducation nationale). Cet argument est combattu par ceux qui soutiennent qu'aucune confusion n'est possible. On fait valoir aussi que le Conseil général, comme la municipalité, serait certainement sensible à ce changement. On ajoute que de nombreuses sociétés savantes usent de cette terminologie.

Comme il faut bien prendre une décision, on organise un vote des membres titulaires à bulletin secret. Résultat du vote : il y a 18 voix pour le changement, 3 contre, 1 bulletin blanc. Le changement de dénomination est donc accepté en principe, et va devoir, pour devenir définitif, suivre la procédure prévue à l'article 19 du règlement. Il devient nécessaire de modifier les statuts. Une commission est mise en place le 4 octobre 1984, avec mission de présenter un rapport qui sera soumis à l'assemblée à la première séance de 1985.

Le 21 mars 1985, trois propositions de modification sont suggérées par la commission : modifier la liste des membres d'honneur de droit (qui seraient, dans l'ordre des préséances : le préfet, le président du conseil général, le président du conseil régional, le premier président de la cour d'appel, le recteur de l'Académie d'Orléans-Tours, le maire et l'évêque d'Orléans) ; prescrire que les membres titulaires soient tenus de subvenir aux dépenses ordinaires de l'Académie ; et décider que l'interdiction de tout examen de questions religieuses ou politiques soit remplacée par l'interdiction « de toute controverse de nature religieuse ou politique ».

En février 1986, le dossier de l' « Académie de l'Orléanais » est déposé à la préfecture, avec demande de reconnaissance de cette Académie par un décret en Conseil d'État. Suivent diverses formalités. Deux membres de la Société doivent se rendre au ministère de l'Intérieur pour apposer leur signature sur un document. Ils en reviennent avec les indications suivantes : 1° Le nouveau nom de la Société sera sans doute « Société académique de l'Orléanais ». 2° Les statuts, désuets, devront être remaniés. 3° Il faudrait améliorer l'image de la Société en augmentant le nombre de ses membres

correspondants, même lointains. Elle devrait aussi avoir des « membres associés », qui souscriraient un abonnement à nos mémoires (d'où amélioration de l'état de nos finances). 4^o Enfin, il est recommandé d'« attendre un peu », car un projet de loi va être déposé, tendant à restreindre le nombre des associations d'utilité publique et à les contrôler. On va, en fait, attendre encore plusieurs années ...

En mars 1993, le vice-président Barré parle à l'assemblée des démarches récentes effectuées par ses soins en vue de faire activer la transformation de notre Société en Académie de l'Orléanais, ce qui pourrait nous attirer une audience supplémentaire avec de nouveaux membres. Il précise que depuis 1991 un dossier complet a été déposé « à qui de droit ». Comme les choses n'avancent guère, une démarche est effectuée en avril 1994 auprès du maire d'Orléans, à qui il est demandé « de bien vouloir porter intérêt à nos nouveaux statuts, lesquels doivent dormir depuis quelques années dans un tiroir obscur du ministère de la Culture ». En avril 1995, on apprend que le dernier projet de statuts a été refusé par le ministère de l'Intérieur. Le trésorier est chargé de rédiger un nouveau projet. On hésite encore sur le nouveau nom à donner à la Société. Certains proposent : « Académie d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. »

Le 5 octobre 1995, les membres titulaires votent sur le nouveau projet de statuts « établis en conformité avec les directives actuelles du ministère de l'Intérieur ». Une dernière discussion porte sur le nom. On suggère « Académie d'Orléans », en précisant que sur les « papiers officiels », il pourra être éventuellement ajouté : « anciennement Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans » ... Finalement, la formule qui prévaut est : « Académie d'Orléans. Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts. »

Encore quelques mois d'attente ... et la patience de nos dirigeants est enfin récompensée. Par arrêté⁷ du ministre de l'Intérieur du 11 juin 1996, conforme à l'avis du Conseil d'État, « l'association dite Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans (...) prend le titre de « Académie d'Orléans, agriculture, sciences, belles-lettres et arts ». Les statuts⁸ annexés à l'arrêté

constituent une réécriture des statuts précédents et contiennent peu de dispositions nouvelles. Ils précisent l'objet⁹ de l'Académie (« étude des questions relatives aux sciences économiques, physiques, naturelles, médicales, économiques et humaines, ainsi qu'aux Belles-Lettres et aux Arts, plus spécialement en ce qui concerne Orléans et le département du Loiret ») et ses principaux moyens d'action (publication régulière de ses travaux sous forme de recueils annuels intitulés « Mémoires », séances publiques et conférences, attribution de prix ou récompenses pour encourager des travaux entrant dans l'objet de l'Académie, mise de sa documentation à la disposition des étudiants et des chercheurs). La liste des membres d'honneur de droit se limite désormais au préfet, aux présidents du conseil général et du conseil régional, au maire et au président de l'Université d'Orléans. Le premier président de la cour d'appel, le recteur et l'évêque n'y figurent plus. Les membres correspondants seront désormais valablement présentés par deux (et non plus trois) membres titulaires. Pour pouvoir être titularisé, le correspondant devra avoir un an d'ancienneté, être assidu aux séances et présenter au moins une communication. La cotisation annuelle (pour tous les membres) est fixée à 400 francs, elle peut être relevée par décision de l'assemblée générale, et elle est rachetable par le versement d'une somme (d'au moins 5 000 francs. »

L'Académie est administrée par un conseil de 12 membres au moins, 18 membres au plus, élus pour 6 ans, le conseil étant renouvelé par moitié tous les trois ans. Le conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau de 6 membres (président, vice-président, secrétaires général et administratif, trésorier, bibliothécaire).

La transformation de la Société en Académie va contribuer à son rayonnement et encourager ses dirigeants dans leur politique de modernisation et d'ouverture au monde.

Depuis 1996

Dans les années qui suivent, on assiste tout d'abord à un gros effort de recrutement. Il s'agit, d'une part, de tendre à ce que le nombre des académiciens atteigne ou avoisine le maximum de soixante, d'autre part, d'obtenir une baisse de la

⁷ Mémoires 1996, p. 174

⁸ Mémoires 1996, p. 176-181

⁹ À noter que l'ancienne interdiction de tout examen de questions religieuses ou politiques a disparu.

moyenne d'âge. Celle-ci, effectivement, baisse sensiblement.

Parallèlement, et grâce à la générosité municipale, sont entrepris et poursuivis, de 1997 à 2003, les travaux de rénovation des deux salles du rez-de-chaussée qui étaient en très mauvais état. Ces deux pièces sont transformées en une salle unique à usage de bibliothèque, de dépôt d'archives et de salle de lecture destinée non seulement aux académiciens, mais encore aux étudiants et aux chercheurs. Pour ces travaux, nous recevons l'aide efficace des services techniques de la ville. Plusieurs académiciens, dont les compétences s'étendent à la maîtrise d'œuvre, paient aussi de leur personne. Les locaux rénovés sont inaugurés en 2004.

Sur ces bases matérielles ainsi bien assurées, l'Académie va connaître une période de grande activité.

Une institution nouvelle connaît un grand succès : celle des dîners-débats. Il s'agit d'inviter une personnalité extérieure à traiter un sujet d'actualité à l'occasion d'un dîner organisé dans un restaurant de la ville. Ces dîners-débats ne sont pas réservés aux membres de l'Académie ; leurs conjoints et amis y sont bienvenus. La formule est inaugurée en 1999 avec Jacques Camus, président-directeur général du journal *La République du Centre*. Thème : « La presse quotidienne régionale à l'approche de l'an 2 000 ». Compte tenu du succès de ce premier dîner-débat, d'autres sont organisés au cours des années suivantes, au rythme d'au moins une fois par an. On verra ainsi traiter : en 2000, « Le malaise contemporain et son retentissement sur la santé des jeunes », par le professeur Maurice Tubiana ; - en 2001 : « Thomas Jefferson à Paris, le rendez-vous de la destinée », par Pierre-Christian Taittinger ; - en 2002 : « Quel rôle de l'agriculture dans la Société ? », par René Groussard, membre de l'Académie d'agriculture de France ; - en 2003 : « Quel avenir pour l'Europe ? », par Marc Roussel ; - en 2004 : « Mythes et erreurs de la décentralisation », par Roland Hureau. En 2005 sont organisés deux dîners-débats, l'un (en association avec le Rotary) avec Jacques Douffignes sur « L'Europe de la défense », l'autre sur « L'utilité du bonheur » avec Bertrand Vergely. En 2006, Anne Lauvergeon, présidente du directoire d'Areva, traite le sujet : « Énergie et changement climatique » ; en 2007, Claude Bébear, président du conseil de surveillance

d'AXA, parle de « l'Entreprise, maillon de la solidarité ».

Autre nouveauté, promise à un bel avenir : les sorties et visites culturelles. L'Académie sort de sa coquille et vagabonde à travers la France (sans trop s'éloigner cependant), et sait joindre l'agréable à l'utile en donnant parfois à ces sorties un aspect gastronomique très apprécié.

À vrai dire, l'initiative n'est pas entièrement nouvelle. La Société avait déjà su respirer l'air extérieur, au moins dans l'agglomération d'Orléans. En 1978 et 1984, elle avait visité des établissements industriels : la CEPEM à Orléans, IBM à Saint-Jean-de-Braye. À partir de 1993 sont encore organisées, *intra muros*, des visites de la bibliothèque municipale, des Archives départementales, de la nouvelle médiathèque, du BRGM, d'un site archéologique à la Charpenterie, etc.

Mais ce qui est nouveau, c'est que dans le même temps les visites se font plus lointaines, et méritent dès lors le nom de « sorties ». C'est ainsi qu'en 1993, on va visiter le château de Denainvilliers, qui appartient à Duhamel du Monceau. L'année suivante, c'est un circuit du côté de Nibelle, Boiscommun, Barville-en-Gâtinais, Beaune-la-Rolande. En 1995, enhardis par ces premiers pas hors les murs, on pousse jusqu'à Meaux. On visite aussi l'atelier du céramiste Yoland Cazenove à Dry. En 1996, c'est une journée à Montargis, avec visite du musée Girodet. En 1997 : Barbizon et Fontainebleau. En 1998, sortie dans le Loir-et-Cher (Forêt de Boulogne et parc de Chambord). En 1999, sortie dans le Gâtinais (abbaye de Ferrières, château de Villemandeur), visite du Sénat. En 2000 : sortie géologique et ... œnologique dans le Sancerrois. En 2001 : sortie culturelle à thème à la fois scientifique (visite du radiotélescope et du planétarium de Nançay) et littéraire (sur les pas d'Alain-Fournier à la Chapelle d'Anguillon). Dès lors, les promenades culturelles se multiplient : visite du quartier d'affaires de La Défense à Paris, - sortie à Loches, Montrichard et Cléry-Saint-André, sur les traces de Louis XI, - visite de l'atelier du peintre-graveur Yves Marchaux à Sennely, - sorties culturelles au Val d'Aubois, pays situé à la frontière du Berry et du Nivernais (château de Sagonne, abbaye de Fontmorigny), - au pays de George Sand (Nohant et Gargilesse), ou encore « Sur les pas de Ronsard » dans le Vendômois. En 2006, 2007 et 2008,

d'autres sorties annuelles conduisent les académiciens jusqu'à La Hague, Angers, Lille.

On voit que les académiciens n'hésitent plus à franchir les limites du département, voire de la région. Iront-ils plus loin ? Organisera-t-on de véritables voyages, impliquant une absence de plusieurs jours ? Ira-t-on jusqu'à l'étranger, par exemple jusqu'à Londres ? Les contraintes économiques n'ont pas permis d'embrasser de telles perspectives, du moins jusqu'à présent.

Bien entendu, ces nombreuses « manifestations extérieures » ne nuisent en rien à la tenue des séances ordinaires de l'Académie, qui poursuit également sa politique d'ouverture par l'organisation, chaque année, de séances publiques, la plupart du temps à la Médiathèque, parfois au Muséum des sciences naturelles. Les conférences sont données, soit par des académiciens, soit par des personnalités étrangères à l'Académie. On relève ainsi, en 1999, trois séances publiques (sur « Balzac et Orléans », « Julien Green ou la quête de l'Invisible », et « Les Parlementaires du Loiret à l'époque de la première révolution industrielle » (cette dernière avec le sénateur Paul Masson). Au cours des années suivantes, les sujets les plus divers sont ainsi offerts au public orléanais : « Les exemples de Pothier, ou une anthologie de la vie provinciale au XVIII^e siècle », « Les origines de la vie », « La chose écrite en Chine », « L'univers animalier de Maurice Genevoix » (cette dernière conférence donnée par M^{me} Sylvie Genevoix, fille de l'écrivain), « La Botanique dans les livres du siècle des Lumières », « La musique du XXI^e siècle : retour au Moyen-âge ? », « Aignan-Thomas Desfriches, négociant orléanais et dessinateur de paysages », « Recherche scientifique : éthique et bioéthique, transgressions », « Berlioz, l'homme-orchestre » (à l'occasion du bicentenaire de la naissance du grand compositeur), « Reconstruction du sanctuaire de Notre-Dame des Miracles à Orléans », « Pierre Ségelle, député du Loiret et maire d'Orléans », ou encore « Mozart à travers sa correspondance » (pour commémorer le tricentenaire de sa naissance). En 2007 et 2008 sont données des conférences publiques sur des sujets variés : « La galerie Musson 1949-1989 : 40 expositions, 80 artistes », « Chimie et lutte pour la vie », « Rome au péril du Tibre », « Souvenirs d'un magistrat sous l'Occupation », « Les O.G.M. : espoir ou menace ? », « Trois images pour mieux comprendre le comportement du carbone à la surface terrestre ».

Le 12 mai 1998, en partenariat avec l'Université d'Orléans, l'Académie organise une séance extraordinaire pour la réception de Gérard Antoine, membre de l'Institut, ancien recteur de l'Académie d'Orléans-Tours, qu'elle a élu membre d'honneur. Après une allocution de bienvenue par la présidente, un académicien évoque la renaissance de l'université d'Orléans à partir de 1961, renaissance dans laquelle G. Antoine joua un rôle primordial. Ce dernier répond aux orateurs avec esprit.

Le tricentenaire de Duhamel du Monceau

En l'an 2 000, l'Académie frappe un grand coup, en commémorant avec éclat le tricentenaire de la naissance d'Henry-Louis Duhamel du Monceau, grand savant du siècle des Lumières, dont l'œuvre immense, embrassant un vaste domaine des sciences et des techniques, est injustement tombée dans l'oubli, même si elle n'est pas ignorée de certains spécialistes. Notre compagnie se sent, à son égard, un devoir de mémoire, du fait qu'il a eu de nombreuses attaches dans la région.

Dès janvier 1999, on dresse le programme des manifestations et on commence à constituer le dossier qui sera présenté aux autorités. Cette commémoration sera une occasion rêvée, pour l'Académie, de participer à la vie culturelle de la cité. Un comité scientifique et un comité d'organisation se constituent. On prévoit une exposition, un colloque ... Bien entendu, tout cela nécessitera des subventions exceptionnelles. On fera notamment appel au ministère de l'Agriculture.

Le programme ainsi élaboré se déroule tout au long de l'année 2 000. Il s'agit à la fois de faire revivre l'homme et de faire redécouvrir son œuvre, en montrant le caractère actuel des préoccupations de ce savant doublé d'un philanthrope. Sont ainsi organisés :

- un cycle de douze conférences données à Orléans ou dans le Pithiverais de mars à décembre, sur des sujets tels que « Duhamel du Monceau et le transport des plantes », « Le renouveau de la marine », « L'arboriculture ornementale et urbaine », « Duhamel du Monceau chimiste et physicien », « Duhamel du Monceau et le sucre à Orléans » ...

- le 12 mai, un colloque sur le thème « Un Européen du siècle des Lumières », avec des communications sur le rôle joué par Duhamel du Monceau dans la construction navale, dans les sciences du végétal, dans la sylviculture, la pêche, l'hygiène, et sur ses rapports avec les milieux de l'Encyclopédie¹⁰.

- cinq expositions organisées au muséum des sciences naturelles d'Orléans et au musée de Pithiviers (œuvres scientifiques illustrées), au jardin des plantes d'Orléans (transport et acclimatation des plantes), à la médiathèque (éditions anciennes), au muséum encore (exposition philatélique : édition d'un timbre-poste et d'une carte éditée par l'Association philatélique du Loiret).

- enfin diverses manifestations, soit dans des établissements scolaires, soit à la Chambre d'agriculture (inauguration de l'amphithéâtre Duhamel du Monceau), soit même au siège de l'Académie (plantation d'un orme de Samarie dans le jardin).

Cette « année Duhamel du Monceau », qui a donné à l'Académie l'occasion de faire la preuve de sa vitalité et de son inventivité, est solennellement clôturée le 16 janvier 2001 à l'Institut de France, sous la présidence d'Hubert Curien, président de l'Académie des sciences, en présence de Jacques Delage, président de l'Académie d'agriculture de France. En 2002 sera encore dévoilée une plaque à la mémoire du grand savant sur l'hôtel du quai d'Anjou où il résidait et où il est mort.

À la suite de cette brillante commémoration, Duhamel du Monceau reçoit la consécration suprême ... en figurant désormais au Petit Larousse !

Mémoires et autres publications

La publication de nos mémoires est encore améliorée. Les délais de parution sont raccourcis, la présentation est soignée, avec de nombreuses illustrations. Il est décidé de publier, à la suite de chaque communication, la discussion qui en est résultée : le lecteur aura ainsi une vue plus complète des travaux de l'Académie.

Outre les mémoires, l'Académie se lance dans la publication de monographies sur des sujets divers, sous le titre générique de « Publications de l'Académie ». Verront ainsi le jour des ouvrages intitulés « Les Ponts et Chaussées au XVIII^e siècle, la carrière de Jean Cadet de Limay », « Henri Bertin, ministre de deux rois, rénovateur de l'agriculture », « Un enfant illustre de Beaugency, le physicien et aéronaute Jacques Charles », « Jean-Marie Heurtault de Lamerville, un gentilhomme cultivateur en Berry ».

En 2001 est fondée l'Association des Amis de l'Académie, offrant à ses membres la possibilité de suivre de plus près nos travaux. Le succès de cette initiative est immédiat : en peu de temps, l'association compte une soixantaine de membres.

L'Académie multiplie parallèlement les relations ou partenariats avec d'autres institutions. En 1999, elle établit de nouvelles relations avec les académies de Metz, de Strasbourg et d'Amiens. En 2001, en partenariat avec la section du Loiret de l'Association des membres de l'ordre des Palmes académiques, elle participe à la commémoration du bicentenaire de la naissance de Victor Hugo par un colloque sur « Victor Hugo, témoin et acteur de son temps ». Elle organise au Muséum, en partenariat avec la Société d'horticulture de l'Orléanais, une manifestation dédiée à « l'humus ». Elle participe chaque année, à Blois, aux « Rendez-vous de l'Histoire ». Elle ouvre ses locaux au public à l'occasion des « Journées du Patrimoine ». Elle co-édite, avec la Société archéologique et historique de l'Orléanais et le Musée des Beaux-Arts, le catalogue de la section lapidaire du Musée historique. Elle fait également éditer une anthologie d'écrivains orléanais quelque peu tombés dans l'oubli, sous le titre « Écrire en Orléanais au XVIII^e siècle ». Ainsi s'établit une véritable coopération entre les différents acteurs culturels de la ville et de la région.

L'Académie obtient l'inscription de ses publications sur la liste du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS).

Elle lance, sous le titre de « Printemps de l'Académie », un rendez-vous annuel avec le public orléanais, sous forme d'un colloque d'une demi-journée consacré à l'étude d'un thème « transversal », le premier thème choisi étant « L'Histoire de la géographie ». Autre sujet traité

¹⁰ Les actes du colloque, comprenant également le texte de six des conférences, font l'objet d'une publication spéciale de l'Académie en février 2001.

dans ce cadre : « L'agriculture dans le Loiret : histoire, enjeux et perspectives ».

Enfin, pour épouser son temps et assurer une diffusion maximale de ses travaux, l'Académie décide de se doter d'un site Internet. Cette création a lieu en deux temps. Elle obtient d'abord d'être hébergée sur le site de la mairie d'Orléans. Elle crée ensuite, en 2007, son propre site : www.lacado.fr. Elle se dote, en outre, d'une adresse électronique : lacado@wanadoo.fr Elle établit une table des matières, à la fois alphabétique et thématique, de ses communications depuis sa fondation en 1809. Elle se dote d'un logo, sur un projet demandé à trois étudiantes de l'Institut d'Art Visuel d'Orléans.

Ces efforts multiples en vue d'assurer son rayonnement trouvent leur consécration dans son admission à la Conférence nationale des Académies, où elle est effectivement représentée.

Comme on le voit, l'Académie se porte bien, et réalise autant qu'elle le peut les ambitions de ses fondateurs. On peut voir un symbole de cette continuité dans le fait qu'en 2004, avec l'aide des jardiniers de la ville, notre jardin a été replanté

en plantes aromatiques rappelant la vocation première des lieux !



Telle est, brièvement esquissée, l'histoire de notre Académie. En la refermant, on ne peut se défendre d'un sentiment de gratitude et d'admiration envers ces hommes (et maintenant ces femmes) qui pendant deux cents ans, ont fait vivre la Société, lui ont consacré leur temps et leur savoir, et ont fait son renom. Beaucoup de choses ont changé depuis 1809 : le nom de la Société, son installation dans des locaux aujourd'hui fonctionnels, son rayonnement qui dépasse largement les frontières du département. Mais beaucoup d'autres choses sont restées les mêmes : son siège (seul le nom de la rue a changé), sa structure, le rythme bimensuel de ses séances ... et il est à prévoir (mais on sort ici des limites assignées à l'historien) qu'aux prix de nombreux « changements dans la continuité », elle participera encore pendant de longs siècles à la vie culturelle orléanaise.